

International Associations



LA REVUE MENSUELLE
DES ORGANISATIONS
ET RÉUNIONS
INTERNATIONALES

MONTHLY REVIEW
OF INTERNATIONAL
ORGANIZATIONS
AND MEETINGS

PALAIS D'EGMONT - BRUXELLES 1

Associations Internationales

17^E ANNÉE 7 17TH YEAR
JUILLET 1965 JULY 1965

INTERNATIONAL
ASSOCIATIONS
INTERNATIONALES

17E ANNÉE 1965 17TH YEAR

JUILLET

7

JULY

SOMMAIRE

CONTENTS

La Confédération internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, par Dr. A. Ziegler	386
<i>The International Confederation of Societies of Authors and Composers.</i> by Dr. A. Ziegler (Summary)	392
L'Association internationale d'assistance juridique, par Sir Thomas Lund CBE (Résumé)	392
<i>The International Legal Aid Association, blueprint for justice</i> , by Sir Thomas Lund CBE.	393
Statistiques — Les organisations internationales établies dans les pays du Marché commun, en Grande-Bretagne et aux Etats Unis. Com- paraison 1962-1964.	395
L'Organisation des Etats américains a 75 ans	396
Les plans des organisations internationales non gouvernementales pour l'Année de la Coopération internationale, par G. P. Speeckaert.	399
Les emblèmes des organisations internationales et leur protection	403
Emblems of international organizations and their protection	405
*	
**	
<i>Bibliography</i> — Bibliographie	407
Les nouveaux statuts de l'Union des Associations Internationales	414
<i>Amended Constitution of the Union of International Associations</i>	417
*	
<i>Seventh Supplement to the Annual International Congress Calendar,</i> <i>1965 edition</i> — Septième supplément au Calendrier annuel des réunions internationales annoncées, édition 1965	

MENSUEL publié par
Union des Associations Internationales
1, rue aux Laines, Bruxelles 1
Abonnement 1 an : 350 FB, 35 NF, 30 FS

Published MONTHLY by
Union of International Associations
1, rue aux Laines, Bruxelles 1
Annual subscription : \$ 8 or 50/-



LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS (CISAC)

par Dr. J. - A. ZIEGLER

Assistant Secrétaire général de la CISAC

« Poser en chaque pays des principes homogènes pour la perception des droits et pour la garantie des œuvres, unifier vos méthodes, confronter vos conclusions, multiplier entre vous les liens des échanges, c'est là un vaste programme et qui justifie pleinement votre belle initiative. Elle apparaît aujourd'hui plus que jamais nécessaire. »

C'est en ces termes — qui traduisent parfaitement les buts à atteindre par la CISAC — que M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, accueillait le 13 juin 1926 à l'Hôtel de la Fondation Salomon de Rothschild, où allaient se tenir leurs séances de travail, les délégués de 18 sociétés d'auteurs représentant 18 pays, réunis à Paris à l'occasion du 1^{er} Congrès international des Sociétés d'auteurs et compositeurs.

C'est au cours de ce Congrès, dû à l'initiative de la Société dramatique française, que fut créée la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs Dramatiques et que ses statuts de base furent étudiés et adoptés.

Tous ceux qui participèrent à ce 1^{er} Congrès ont droit à la profonde reconnaissance de tous les auteurs, mais il y a lieu, pensons-nous, de rendre un hommage particulier à la mémoire des quatre Présidents Fondateurs, Robert de Fiers, Vincenzo Morello, André Rivoire et Romain Coolus, qui non seulement ont eu l'idée de créer une Confédération Internationale des

Sociétés d'Auteurs, mais encore ont été les principaux artisans de sa réalisation.

Sans doute, certains de ces précurseurs n'avaient-ils envisagé au début qu'une Confédération internationale limitée aux sociétés d'auteurs dramatiques. Mais, dès 1927, la Société italienne qui était à la fois société « dramatique » et « lyrique » prit l'initiative d'élargir considérablement l'importance et le champ d'action de la Confédération en convoquant au Congrès de Rome les sociétés s'occupant de la perception des droits d'exécution musicale. L'année suivante, au Congrès de Berlin (1928), étaient votés à l'unanimité de nouveaux statuts grâce auxquels la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs Dramatiques prenait le titre de Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs comprenant deux Fédérations distinctes et autonomes appelées, par abréviation, « Fédération des droits théâtraux » et « Fédération des droits non théâtraux ». Nous disons aujourd'hui : Fédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs pour les droits de représentation » et « Fédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs pour les droits d'exécution ».

La vocation de l'œuvre de l'esprit étant de devenir internationale, il est certain qu'un auteur n'est réellement protégé, sur le plan matériel et sur le plan moral, que dans la mesure où il peut compter sur une protection internationale suffisante et généralisée.

La Convention d'Union de Berne avait, dès 1886, réalisé dans les principes cette protection: la CISAC allait, à partir de 1926, contribuer largement à la réaliser dans les faits.

Avec le développement rapide des enregistrements et, par conséquent, l'importance croissante des droits de reproduction mécanique, des sociétés spécialisées dans la perception des droits phonographiques — le plus souvent indépendantes des sociétés d'auteurs déjà existantes — se formèrent dans la plupart des pays. Consciente de l'intérêt que présentaient pour les membres des sociétés confédérées la constitution d'un front unique et la réalisation d'une unité d'action pour la défense des différentes prérogatives attachées au droit d'auteur, la CISAC, au Congrès de Vienne de 1932, décida de constituer en son sein une troisième Fédération, dite « des Sociétés de droits de reproduction mécanique ».

Quelques années plus tard, à l'occasion du Congrès de Seville de 1935, la Confédération, toujours soucieuse de renforcer le front confédéral du droit d'auteur, décidait l'adjonction aux trois Fédérations déjà existantes d'une IV^e Fédération, dite « Fédération Internationale des Sociétés de Gens de Lettres ».

Enfin, au cours de l'année 1954 la Confédération s'est enrichie d'une V^e Fédération, dite « des Sociétés et Associations d'Auteurs de Films (Cinéma et Télévision) », qui représente un potentiel considérable.

**

La CISAC est donc constituée par la réunion de cinq Fédérations ayant chacune une action distincte et autonome dans la défense des intérêts particuliers qui les concernent.

Ces cinq Fédérations, rappelons-le, intéressent respectivement :

- les sociétés d'auteurs et compositeurs pour les droits de représentation (I^{re} Fédération),
- les sociétés d'auteurs et compositeurs pour les droits d'exécution (II^e Fédération),
- les sociétés d'auteurs et compositeurs pour les droits de reproduction mécanique (IIP Fédération),
- les sociétés de gens de lettres (IV^e Fédération),

— les sociétés et associations d'auteurs de films (cinéma et télévision) (V^e Fédération).

Ces Fédérations jouissent sur tous les plans d'une autonomie complète qui ne mène nullement, comme on pourrait le craindre, à une dispersion des efforts, mais permet au contraire une harmonieuse répartition des tâches et une heureuse spécialisation des compétences techniques, d'où un gain incontestable d'efficacité dans la réalisation des buts de la CISAC. Cette autonomie permet en fait une indépendance organisée : à côté d'organes *propres* à chacune des Fédérations, d'autres organes, qui leur sont *communs*, ont la mission essentielle d'élaborer peu à peu et de défendre en tout temps et en tout lieu la doctrine confédérale du droit d'auteur.

Ces organes communs sont constitués de représentants des sociétés d'auteurs affiliées à la CISAC et qui, à ce titre, appartiennent déjà à l'une ou l'autre des cinq Fédérations. En outre, aux réunions et travaux de ces organes communs sont associés « de jure » les représentants ou porte-parole officiels des Fédérations et, par conséquent, de leurs organes propres.

Il nous paraît utile de donner quelques précisions sur ces différents organes.

A) ORGANES PROPRES A CHAQUE FÉDÉRATION

Le fonctionnement et l'organisation de chaque Fédération sont régis par un règlement intérieur fédéral; ce règlement, à quelques exceptions près, étant pratiquement le même pour les cinq Fédérations, la description de la structure de l'une d'elles est valable pour toutes les autres.

Bureau fédéral

Chaque Fédération est administrée par un *Bureau fédéral* qui est en quelque sorte l'organe exécutif de la Fédération; ce Bureau est composé du Président de la Fédération, d'un ou plusieurs Vice-présidents, d'un certain nombre de membres ordinaires représentant telle ou telle société fédérée, et du Secrétaire fédéral.

Au sein de chaque Bureau une place importante est faite aux auteurs eux-mêmes; ceux-ci, n'étant pas nécessairement rompus à toutes les difficultés techniques et juridiques du droit

d'auteur, sont assistés de ceux qui chaque jour ont la responsabilité d'administrer ce droit. Un équilibre harmonieux s'établit de la sorte entre, d'une part, les titulaires du droit d'auteur et, d'autre part, les techniciens et juristes de ce droit. Il convient de souligner que c'est essentiellement à cette collaboration que la CISAC doit le meilleur de son efficacité et sa parfaite représentativité de ce qu'il est convenu d'appeler « les milieux d'auteurs ».

Réuni chaque fois qu'il le juge opportun, le Bureau fédéral administre au sens le plus large la Fédération, remplissant en quelque sorte auprès d'elle le rôle d'un conseil d'administration. Il oriente son activité, étudie les solutions possibles de tous problèmes techniques intéressant les sociétés fédérées et contribue à établir entre toutes ces sociétés une solidarité aussi totale que possible afin que soient réellement appliquées les mesures qu'impliquent la mise en œuvre d'un des dogmes fondamentaux de la CISAC, à savoir, la parfaite égalité de traitement des auteurs grâce à l'assimilation des étrangers aux nationaux.

Dans l'intervalle des sessions du Bureau fédéral l'administration de la Fédération est confiée à un Secrétaire fédéral qui, outre des tâches d'administration courante, prépare les rapports et les études destinés à être soumis à ce Bureau, demeure à la disposition des sociétés fédérées pour leur fournir tous renseignements qu'elles désirent, reste en contact avec le Secrétariat général de la Confédération pour l'échange de toutes pièces et informations concernant, soit plus particulièrement sa Fédération, soit la Confédération dans son ensemble, constitue une documentation juridique et technique fédérale, instruit les dossiers de demande d'admission de nouvelles sociétés, etc.

Commissions techniques

Dans certaines Fédérations peuvent exister, à côté du Bureau fédéral, d'autres organes, temporaires ou permanents, ayant essentiellement pour tâche l'étude de questions plus particulièrement techniques qui nécessitent un concours étendu de praticiens du droit d'auteur journalièrement en contact avec les problèmes nombreux et souvent complexes posés par les opérations délicates de la perception et de la répartition des « droits » ; ces commissions techniques sont toujours des organes consulta-

tifs dont les avis sont nécessairement soumis à l'approbation du Bureau Fédéral.

Assemblée fédérale

Tous les deux ans, chaque Fédération tient une assemblée générale de toutes ses sociétés fédérées qui, sous le nom d'Assemblée fédérale, est l'organe souverain de la Fédération.

Présidée par le Président de la Fédération, entouré des membres du Bureau fédéral, cette Assemblée, qui exerce en quelque sorte un pouvoir législatif et exécutif fédéral combiné, se prononce en toute autorité sur toute question fédérale d'ordre interne et arrête la position définitive de la Fédération à l'égard de toutes questions intéressant une ou plusieurs Fédérations ou mettant en cause la doctrine confédérale et qui, de ce fait, se trouvent déferées devant l'Assemblée confédérale.

Au sein de l'Assemblée fédérale — et sauf cas particuliers très rares où les sociétés au lieu de disposer d'une voix chacune disposent de votes pondérés — les décisions sont prises à la majorité des sociétés présentes ou représentées au moment du vote.

Toute décision arrêtée, comme il vient d'être dit, par l'Assemblée fédérale devient exécutoire et engage sans autre formalité toute société qui, dans les deux mois, ne l'a pas dénoncée. Ce droit de réserve, très important, inscrit dans le texte même des statuts de la CISAC, est le meilleur garant d'une souveraineté que n'aliène nullement les sociétés d'auteurs en devenant confédérées; *de jure* et *de facto*, l'existence de ce droit de réserve et son exercice interdisent d'attribuer à la CISAC et à son fonctionnement une qualification cartelliste ou para-cartelliste quelconque.

B) ORGANES COMMUNS AUX FÉDÉRATIONS

Bien que constituée par cinq Fédérations la CISAC ne s'identifie pas cependant entièrement à elles étant donné que, au-delà des techniques du droit d'auteur, des questions spéciales se posent qui se rapportent à ce droit lui-même et à son évolution et constituent une matière vivante et mouvante en perpétuelle évolution sur laquelle les auteurs, groupés au sein de leurs sociétés nationales, doivent avoir au premier chef un certain contrôle.

Par conséquent, outre les préoccupations propres à chaque Fédération et inhérentes aux différents droits de l'auteur vis-à-vis des utilisations économiques de son œuvre, une synthèse doit se réaliser et se traduire par une certaine doctrine qui constituera l'expression de ce que les auteurs eux-mêmes considèrent comme une juste et équitable protection des droits de l'esprit. Cette doctrine, ils entendent la faire valoir et la faire triompher tant devant les instances nationales que devant les instances internationales du droit d'auteur. En appuyant devant les unes et les autres les interventions des sociétés d'auteurs, ou en intervenant elle-même, la CISAC, en tant que telle, se fait le porte-parole officiel de cette doctrine, d'où la nécessité de ces organes communs que sont le *Conseil confédéral* et l'*Assemblée confédérale*, assistés eux-mêmes d'organes consultatifs tels que le *Conseil panaméricain* et la *Commission de législation*.

Conseil confédéral

Bien que toute analogie laisse, toujours une part à l'inexactitude, il n'est pas interdit cependant d'établir une comparaison entre Bureau fédéral et Conseil confédéral et d'écrire que le premier est à chaque Fédération ce que le second est à la Confédération.

Les Statuts confédéraux, en effet, prévoient que « le Conseil confédéral a les pouvoirs d'administration les plus étendus pour agir au nom de la Confédération et autoriser tous actes ou opérations relatifs à son objet, sauf eu ce qui concerne les questions dont la compétence est réservée à l'Assemblée confédérale ».

Ce Conseil est composé du Président de la Confédération, de deux Vice-Présidents, des Présidents des Fédérations, du Président de la Commission de législation, du Président du Conseil panaméricain, du Président de la Commission des comptes, et d'un certain nombre de membres représentant les sociétés désignées par scrutin au sein de l'Assemblée confédérale; le Secrétaire général de la Confédération assiste par ailleurs aux séances de cet organisme avec voix consultative; le Secrétaire général du Conseil panaméricain et les Secrétaires des Fédérations y sont admis en qualité d'experts assistant les Présidents respectifs de ces organismes.

Le Conseil confédéral se réunit au moins une fois par an ou plus souvent s'il le juge nécessaire.

Exerçant, pour ainsi dire, le pouvoir exécutif de la CISAC, il connaît de toutes questions intéressant à un titre quelconque cette dernière, il oriente son action et règle son fonctionnement. Dans l'intervalle des réunions des Assemblées confédérales il est la seule autorité à pouvoir engager la responsabilité de la Confédération.

C'est au Président de la Confédération — qui à ce titre est également Président du Conseil confédéral — que revient le soin de faire exécuter les décisions de ce dernier. Dans cette tâche, le Président est assisté par le Secrétaire général de la Confédération, lequel sert d'intermédiaire entre les diverses sociétés adhérant aux cinq Fédérations et, par délégation du Conseil confédéral, assure le fonctionnement normal de l'administration confédérale et l'expédition des affaires courantes.

Assemblée confédérale

Comme chaque Fédération, la Confédération tient tous les deux ans une assemblée générale qui, sous le nom d'Assemblée confédérale, réunit les délégations de toutes les sociétés confédérées et constitue l'organe souverain de la Confédération.

Placée sous la présidence du Président de la Confédération, entouré des membres du Conseil confédéral, cette Assemblée, qui exerce en quelque sorte le pouvoir législatif et exécutif confédéral combiné, se prononce en toute autorité sur toutes les questions qui lui sont soumises, en particulier sur celles qui mettent en cause la doctrine confédérale. Ses pouvoirs sont donc des plus étendus et son autorité des plus larges puisque toutes ses décisions ne sont prises qu'à l'unanimité des Fédérations, chaque Fédération disposant d'une voix.

Devant l'Assemblée confédérale sont examinés tous les grands problèmes actuels intéressant à un titre quelconque le droit d'auteur et sur lesquels des rapporteurs désignés ont préparé des études approfondies; devant cette Assemblée, également, le Président de la Commission de législation et le Président de la Commission des comptes déposent des rapports qui sont le compte rendu de l'activité déployée par les Commissions qu'ils président au cours des

deux années écoulées depuis la précédente Assemblée confédérale; de même, le Secrétaire général de la Confédération et celui du Conseil panaméricain dressent, pour la même période, le bilan de l'activité de la Confédération et du Conseil panaméricain; les Secrétaires fédéraux, enfin, font devant cette Assemblée le point des activités de leurs Fédérations respectives.

A l'Assemblée confédérale est en outre dévolue une autre tâche importante puisqu'elle consiste à décider de l'attribution des responsabilités confédérales en pourvoyant aux différentes fonctions confédérales (Présidence et Vice-Présidence de la Confédération, Secrétariat Général, composition du Conseil confédéral, de la Commission de législation, du Conseil panaméricain et de la Commission des comptes).

Toute décision prise par l'Assemblée Confédérale ou soumise à son approbation devient exécutoire et engage sans autre formalité toute Fédération ou, le cas échéant, toute Société, qui dans les deux mois ne l'a pas dénoncée.

Constatons une fois encore que la souveraineté des sociétés confédérées est pleinement respectée.

Conseil panaméricain

Le Conseil panaméricain est un organe consultatif qui prolonge l'action de la CISAC auprès des sociétés confédérées ayant leur siège sur le continent américain; il a été estimé, en effet, que l'éloignement géographique de ces dernières du siège de la Confédération nécessitait une représentation officielle et permanente de celle-ci qui permette au Secrétariat général d'avoir une information plus précise des problèmes propres à ces sociétés et, partant, une action plus efficace.

Commission de législation

La Commission de législation — organe consultatif lui aussi — est par excellence le conseil juridique de la Confédération.

Présidée par un juriste de grand talent et composée essentiellement de spécialistes du droit d'auteur, élus tous les deux ans par l'Assemblée confédérale, cette Commission est l'organe juridique de la Confédération, qui doit notamment fournir à celle-ci les moyens et les arguments de droit nécessaires, soit pour faire

reconnaître, dans tous les pays où elle n'est pas encore reconnue et protégée, la propriété littéraire et artistique, soit pour essayer d'améliorer les diverses législations nationales et les règles de droit international concernant cette propriété.

* *

Bien que schématiquement esquissée, cette organisation interne de la CISAC nous permet cependant de constater que, à tous les stades, elle répond à un réel souci d'efficacité.

Construite autour de ces cinq Fédérations spécialisées chacune dans un domaine bien précis, bénéficiaire du dynamisme et de l'expérience de toutes ses sociétés confédérées, la CISAC fonde son action sur une connaissance approfondie de l'administration et de la technique du droit d'auteur; c'est en partant d'une telle base qu'elle a pu dégager certains dénominateurs communs juridiques qui sont consignés dans sa « Charte du Droit d'Auteur » et qu'elle s'efforce d'introduire dans les législations nationales et les conventions internationales, ayant créé pour ce faire cet ensemble de conseils et de commissions qui ont été examinés.

C'est au stade de ces conseils et commissions que s'est peu à peu tissée la trame d'une doctrine confédérale du droit d'auteur qui non seulement répond à la justice et à l'équité mais constitue également *un des meilleurs garants d'une vaste diffusion de la culture par une efficace protection de ses sources.*

Tout ceci n'a pu être organisé et réalisé que parce que les auteurs eux-mêmes constituent à la fois les bases et la clef de voûte de l'édifice confédéral et assurent l'activité de ses rouages fédéraux et confédéraux dans le cadre d'une étroite et fructueuse collaboration avec les experts techniques et juridiques du droit d'auteur.

Pour avoir une idée précise du rôle de la CISAC il suffit, du reste, de se reporter à l'article 4 de ses statuts qui traite de l'objet de la Confédération.

A cet égard il est intéressant de souligner que cet article est resté à quelques mots près — qui n'ont apporté d'ailleurs que des modifications de pure forme — ce qu'il était dans les textes

originaires de 1926-1928. Cela prouve avec quel soin ces statuts furent préparés et étudiés par tous ceux qui participèrent aux trois premiers Congrès de la CISAC tenus, rappelons-le, à Paris en 1926, à Rome en 1927 et à Berlin en 1928.

« Article 4 — *Objet, de la Confédération.*

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs a pour objet :

1° d'améliorer et d'unifier autant que possible l'organisation des diverses Sociétés adhérentes, notamment en *vue* d'assurer une protection plus efficace des droits moraux et matériels des auteurs et compositeurs, tels qu'ils résultent des législations en vigueur, et d'établir les meilleures modalités de perception des sommes qui leur sont dues, étant bien entendu que chaque Société demeure maîtresse de son organisation intérieure;

2° de travailler de concert avec les autres associations intéressées, à faire reconnaître, dans tous les pays où elle n'est pas encore reconnue ou protégée, la propriété littéraire et artistique ainsi qu'à améliorer les diverses législations nationales et la législation internationale sur la propriété littéraire et artistique, sur les droits moraux et matériels des auteurs et compositeurs et sur les ouvrages tombés dans le domaine public;

3° de créer un centre de documentation et d'information permettant aux diverses Sociétés adhérentes de fournir à leurs membres les garanties les plus efficaces en ce qui concerne l'exploitation de leurs œuvres sous toutes leurs formes et par tous moyens;

4° et, d'une manière générale, d'étudier en commun tous les problèmes intéressant les divers arts dont l'exploitation constitue le domaine de chacune des Fédérations, ainsi que la perception et la répartition des droits produits par cette exploitation.



*Summary in
English page
392.*

ASSOC
IATIO
NS
INTER
NATIO
NALES
, 1965,
No 7
391

THE INTERNATIONAL CONFEDERATION OF SOCIETIES OF AUTHORS AND COMPOSERS

by Dr. J. A. ZIEGLER,

Assistant Secretary-General.

Summary of article in French pp. 386 - 391.

The principle of international protection for literary and artistic works was recognized under the inter-governmental convention adopted in 1886, known as the Berne Union convention. The successful practical application of the principle has been to a considerable degree due to the international non-governmental organizations which developed out of the 1st International Congress of Authors' and Composers' Societies held in Paris in 1926, convened by the Dramatic Society of France, A Constitution for the International Confederation of Dramatic Authors and Composers Societies was then adopted.

At a congress in Berlin in 1928 the field of action was enlarged by bringing in the societies concerned with music performers' rights; two separate and autonomous federations were then set up, known as the " Federation for Theatrical Rights " (known today as the International Federation of Societies for the Rights of Representation) and the " Federation for Non-Theatrical Rights " (known today as the International Federation of Performing Rights Societies). The general aims of the Confederation were drawn up in terms which have been maintained practically unchanged ever since, namely : " To improve and co-ordinate the organization of member societies with a view to ensuring more effective protection of the moral and material rights of authors and composers; to improve national and international legislation on literary and artistic rights; and to organize joint re-

search on technical and legal problems concerning the rights of authors ".

The rapid extension of various kinds of mechanical reproduction led to a third federation, the International Federation of Societies for the Rights of Mechanical Reproduction, being established at the Vienna Congress of 1932, while the Seville Congress in 1935 saw the addition of the International Federation of Societies of Men of Letters. Finally a fifth federation, the International Federation of Associations and Societies of Film Authors (Cinema and Television), made its appearance in 1954.

Through the five federations there is an effective division of labour by which experts in each field develop their own special autonomous organs. Each federation is administered by a Federal Bureau composed of representatives of national societies, which include both authors and legal experts in the particular field. The Bureau is responsible to the biennial General Assembly; decisions taken by the latter come into force automatically in so far as any individual national society does not exercise its prerogative of contracting out. Some of the federations also have temporary or permanent technical commissions.

Common bodies which synthesize the efforts of the five federations are the Confédéral Council and the Confédéral Assembly. They are helped by consultative bodies such as the Pan-American Council and the Legislative Commission.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

par Sir Thomas LUND C.B.E.

Résumé de l'article en anglais pp. 393-395.

* La justice doit être pour tous ceux qui la cherchent, pauvres ou riches » tel est le cri qui a retenti à travers des siècles de guerres et de cruautés. Il y a encore aujourd'hui des régions du monde où un individu n'est pas en mesure de faire valoir ou de défendre ses droits pour la seule raison qu'il est pauvre.

L'« International Bar Association » qui groupe des sociétés juridiques et des associations d'avocats de 37 pays s'est ému de ce problème; en 1958 son comité d'assistance juridique proposa la création d'une association internationale d'assistance juridique. Celle-ci fut instituée en 1960. Son siège légal est aux Etats-Unis, le secrétariat à Londres, avec un bureau à New York.

Le but de l'association est de promouvoir et d'encourager l'introduction de facilités juridiques là où elles n'existent pas et d'améliorer les dispositions existantes.

C'est dans cette perspective que l'association a entrepris de préparer un « International Legal Aid Directory » détaillant les différents types d'assistance juridique dans le monde.

Comment sont assurées les finances de l'I.L.A.A. ? Quatre sociétés américaines ont donné 40.000 dollars pour assurer le départ des deux premières années. Des subventions de fondations sont venues s'ajouter à ce capital initial. Les cotisations des membres constituent maintenant l'essentiel des revenus de l'association (239 membres individuels se sont inscrits pour la seule année 1964).

L'association, présente aux conférences de l'International Bar Association, a établi un mémorandum sur les facilités existant dans 21 pays d'Amérique Centrale et du Sud. C'est un début. Il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre l'injustice.

International Legal Aid Association blueprint for justice

by Sir Thomas LUND C.B.E.

Secretary General

Through centuries of war, social inequality and man's inhumanity to man there has been echoed the vow that justice should be available to all who seek it — irrespective of cost.

No thinking person of whatever creed or political belief — however narrow or reactionary in outlook, has openly disagreed with this as a basic tenet for civilised existence.

Certainly for 750 years, as Magna Carta celebrations in England this year recall, people have subscribed to it in word if not always in action.

And yet there are still parts of the world where a man may be unable to ascertain, enforce or defend his legal rights for no more valid or humane reason than his own poverty.

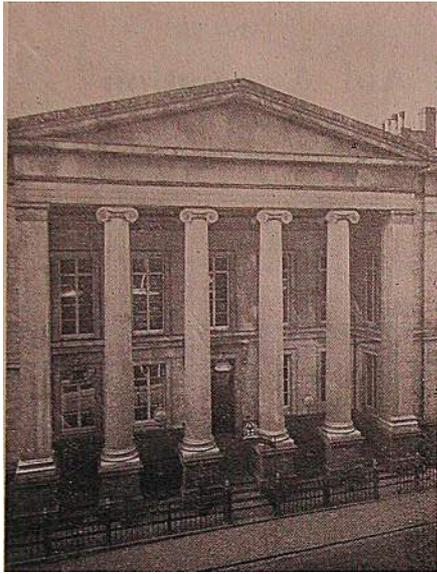
In most countries there is some provision for legal assistance to the pauper. But there are still many lands in which the protection of civil rights and even the defence of criminal charges rests, for the poor, upon the charity of individual lawyers.

The International Bar Association, a non-political federation of Law Societies and Bar Associations in 37 countries throughout the world, gave earnest consideration to this problem and in 1958 its committee on Legal Aid proposed that an International Legal Aid Association (ILAA) should be established. It was incorporated in the United States of America on April 6, 1960 with headquarters in Norway — now moved to The Law Society, 113 Chancery Lane, London. W C 2, England, with an office at the International Bar Association's headquarters, 501 Fifth Avenue, New York.

Mr. John S. Tennant of the United States is President of International Legal Aid Association. He is also a Director of the National Legal Aid and Defender Association of the United States and a member of the American Bar Association's Standing Committee on Legal Aid and Indigent Defendants. Other Officers of the Association are Dr. Bernt Højle of Denmark, Chairman of the I.B.A., Sr. Lic Manuel G. Escobedo, a past President of the Mexico Bar Association, and Dr. Nobuo Naritomi, a Director of the Japan Legal Aid Association, who are Vice-Presidents; Sir Thomas Lund, C.B.E., Secretary-General of The Law Society of England and Wales, who is Secretary-General and Mr. W.Q. Carter of England who is Treasurer.

(Photo Conway Studios, New York)





The Law Society of England is the administrative headquarters of the Association.
(Dexter Studios, London)

The Association's aim is not to provide direct legal aid itself but to promote and encourage the introduction of legal aid facilities where they do not exist, and help to improve and expand legal aid plans already in existence.

It fulfils a vital need by providing a central body to guide and supervise legal aid work throughout the world, by giving advice and assistance to local legal aid groups and co-operating with all international organisations interested in the administration of justice. The Association will also be an information centre for the exchange of ideas and experience among legal aid workers throughout the world and will prepare and send out literature about legal aid generally, publishing periodicals and arranging lectures on the subject wherever they may be needed.

Possibly its most important and urgent task — which, it is hoped, will be completed by the end of this year — is to compile an International Legal Aid Directory. This will provide de-

tails of the various types of legal assistance available in almost every country in the world and how such assistance can be obtained. This Directory will act as an invaluable day-to-day reference guide to practising lawyers and legal aid groups everywhere. For countries which as yet have no legal aid plan the Directory will give examples of the many different ways in which legal aid and legal advice can be made available under varied social and economic conditions.

The Association has made plans to send representatives to countries with either no or very restricted legal aid facilities, to visit their courts and study their legal systems in order to devise a legal aid plan suitable to the needs of each.

However, these objectives cannot be achieved without funds and willing helpers.

The ILAA received 40,000 dollars from four charitable organisations in the United States of America to cover the first two years of work, and it has since had valuable, although limited support from other foundations and from its members.

Members include international and national bar associations, law societies and legal aid organisations; individual lawyers and laymen; and any organisation or committees interested in legal aid work.

International and national bar associations and legal aid organisations classed as Regular Members, pay dues based on the number of their own members with minimum annual dues of 100 United States dollars and are entitled to attend and vote at the Association's Biennial Meetings. So as to ensure that representatives from all Member Associations have an equal opportunity of putting forward their country's views and special problems the Regular Member or Members from each country are entitled to appoint a Director on to the Board. Other organisations interested in Legal Aid classed as Organisation Members pay dues determined by the directors of ILAA. Individuals (Sustaining or Contributing) pay 10 or 25 dollars a year.

The Association now has 14 Regular Members and over 300 individual members, 239 of whom have joined in the past year.

Despite its limited resources, the ILAA already has laid some solid foundations. At the IBA Conference at Edinburgh in 1962 it submitted a valuable memorandum, on the essential requirements for a national legal aid and

advice plan and the practical possibilities of establishing such a plan in various countries.

Again at the IBA conference in Mexico City in 1964 it presented a memorandum on the legal aid facilities in 21 countries in Central and South America, as well as a specimen legal aid plan for countries with no system of their own or else a very limited one.

This outline plan has already been sent to a number of such countries and has proved of considerable assistance as it sets out a number of alternatives from which any country can develop a legal aid plan suitable for the needs of its own economy and social structure.

So much has been begun. Much more remains to be done. If only a part of all that the ILAA plans at present can be achieved, a great start will have been made in this struggle against injustice. It is, however, only with the help and support of Bar Associations and individuals throughout the world that the ILAA can continue with its work and undertake the research that is so vital if it is to fulfil the very real need that exists for a guiding body with experience in international legal aid problems, particularly amongst the emerging nations*.

* Further information can be obtained from the Secretary-General, The Law Society's Hall, 113, Chancery Lane, London, W.C. 2., England.

Les Organisations Internationales établies dans les pays du Marché Commun, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis - comparaison 1962- 1964

Pays	Sièges principaux		Sièges secondaires		Totaux		Groupements professionnels C.E.E.	
	1962	1964	1962	1964	1962	1964	1962	1964
France	366	393	84	74	450	467	71	70
Gr. -Bretagne	221	246	61	60	282	306	—	—
Suisse	199	218	51	44	250	262	—	—
Belgique	163	175	42	34	205	209	92	113
U.S.A.	157	174	67	76	224	250	—	—
Pays-Bas	93	101	20	19	113	120	19	16
Italie	57	66	28	22	85	88	10	11
Allemagne	41	51	17	14	58	65	22	27
Luxembourg	6	8	4	3	10	11	2	2
	1,303	1,432	374	346	1,677	1,778	216	239

Dans les statistiques ci-dessus, les pays ont été rangés dans l'ordre décroissant du nombre d'organisations hébergées. Ces chiffres, révélés par la dernière édition de l'Annuaire des Organisations Internationales (1964-65), témoignent d'une augmentation pour les neuf pays — non compris les groupements du Marché Commun européen — de 91 unités, de 1962 à 1964, soit 5 %. Cette augmentation représente 40 % de l'ensemble des sièges nouveaux établis dans le monde entier pendant cette même période. C'est dire combien ces neuf pays continuent à constituer des pôles d'attraction pour les organisations internationales. Rappelons qu'il y a dix ans, en 1954, ces mêmes pays hébergeaient ensemble 1,040 sièges principaux, c'est-à-dire 400 de moins qu'en 1964.

On remarquera cependant que l'augmentation porte surtout sur les sièges principaux (gain : 119) et qu'il y a un recul en ce qui concerne les sièges secondaires (perte : 28).

Le progrès le plus sensible est enregistré par les Etats-Unis qui montent de 26 unités. La Grande-Bretagne vient ensuite avec 24 unités nouvelles. La France, qui héberge de loin le plus grand nombre de sièges principaux et secondaires sur son territoire, en gagne 27 principaux, mais perd 10 secondaires.

Si nous considérons les groupements professionnels créés dans le cadre du Marché Commun (colonne de droite), c'est la Belgique qui enregistre la plus grande avance (+ 21)*.

(*) Voir aussi les statistiques générales publiées dans notre numéro de février 1965, pages 86-89.

ONAL
ES.
1965,
N° 7
395

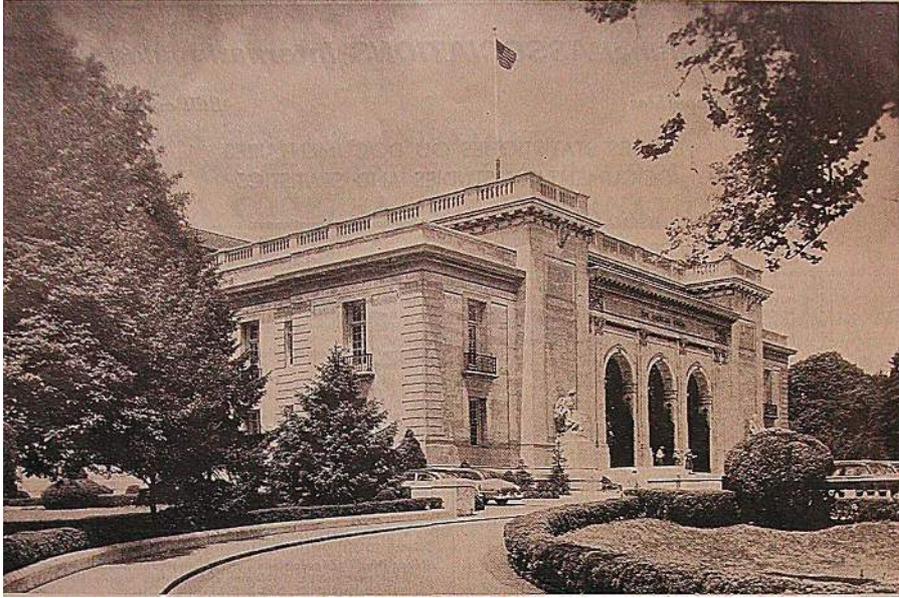


L'Organisation des Etats Américains à 75 ans

Un groupe de délégués à la Première Conférence Internationale des Etats Américains devant la Wallach Mansion à Washington. C'est au cours de cette conférence que le 14 avril 1890 a été officiellement constituée V « International Union of American Republics » devenue en 1910 à Buenos-Aires F « Union of American Republics » et, en 1948 à Bogota, V « Organization of American States ».

La photo ci-dessus est la seule qui existe de la réunion de Washington en 1890. Elle avait été publiée par le « Harper's Weekly ».





La « Maison des Amériques » dans laquelle fonctionne aujourd'hui la « Pan-American Union », organe permanent et secrétariat de l'Organisation des Etats Américains. En posant la première pierre de cette Maison, le Sénateur Elihu Root disait en 1908 : " May the structure now begun stand... as the visible evidence of mutual respect, esteem, appreciation, and kindly feeling between the peoples of all the republics... and may all Americans come to feel that for them this place is home... the product of a common effort and the instrument of a common purpose ".

« Pour se rendre compte de l'amplitude des changements intervenus pendant ces 75 ans, il faut se rappeler que la convocation de la Première Conférence Internationale des Etats Américains a précédé de dix ans celle de la Première Conférence de la Paix à La Haye. Presque aucune nation latino-américaine n'avait été invitée à cette réunion mondiale de 1899. A la 2^e Conférence de la Paix en 1907, les pays d'Amérique latine étaient représentés, mais à ce moment-là déjà trois conférences du système inter-américain avaient eu lieu... la même année, en 1907, était fondée la Cour de Justice d'Amérique centrale, le premier tribunal de ce type dans le monde moderne... »

(José A. MORA)

International ASSOCIATIONS Internationales

Encore disponibles

Still available

ETUDES STATISTIQUES OU DOCUMENTAIRES DOCUMENTARY STUDIES AND STATISTICS

ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

Développement de la structure internationale :
1952 juin-juillet - pp. 247-253
1954 novembre - pp. 544-549
1957 février - pp. 92-95
1961 janvier - pp. 54-56
1961 février - pp. 94-100
* 1962 avril (tout le numéro)
1962 octobre - p. 756

Evolution of international structure :
1957 April - pp. 216-219
1958 September - pp. 648-653
1960 December - pp. 732-737
1962 October - p. 757
* 1962 December - p. 822
1964 November - pp. 669-673

Participation des pays aux organisations internationales non gouvernementales :
* 1952 mai - pp. 213-219
1957 octobre - pp. 707-711
* 1962 avril - pp. 252-255
* 1962 avril - pp. 258-272
1963 novembre - pp. 688-693

National representation in international organization :
1963 August - pp. 496-501

Regional organizations :
1963 August - pp. 502-503
1963 December - pp. 750-755

Répartition géographique des organisations internationales :
1951 janvier - pp. 13-16
1954 novembre - pp. 544-549
1959 juin - pp. 441-447
1961 juillet - p. 467
* 1962 avril - p. 278
* 1962 décembre - pp. 804-805
1963 novembre - pp. 685-687
1965 février - pp. 86-89

Extension géographique des O.N.G. :
1963 octobre - pp. 624-634

Geographical extension of NGOs :
1963 August - pp. 482-491

Nationalités dans les comités de direction des organisations internationales :
1962 avril - pp. 256, 263-265
1963 novembre - pp. 696-702

International leaders and their nationality :
1963 August - pp. 504-510

1960 December - pp. 736-737

Les organisations internationales et les langues :
1961 février - pp. 98-99

NGO structure :
1964 December - pp. 742-745

Périodiques internationaux :
1953 décembre - pp. 505-508

International periodicals :
1959 October - pp. 704-710

The financial strength of international non governmental organizations :
1953 November - pp. 450-451

International organizations. Their officers. Their budgets :
1955 February - pp. 87-90
1960 December - pp. 733-734

Les budgets des organonations internationales en 1960 :
1961 février - p. 96

Le personnel des organisations internationales en 1960 :
1961 janvier - p. 53

REUNIONS INTERNATIONALES INTERNATIONAL MEETINGS

Répartition géographique et idéologique des réunions internationales. Tableaux comparatifs depuis 1950 :
1955 juin - pp. 375-380
1957 mars - pp. 145-151
1958 juin - pp. 366-370
1959 juin - pp. 441-447
1961 mars - pp. 152-158
* 1962 décembre - pp. 801-803
1963 septembre - pp. 544-549

Geographical and ideological distribution of international meetings since 1950 :
1957 June - pp. 345-351

Les Congrès organisés dans le cadre de l'Exposition universelle de Bruxelles 1958 :
1959 mars - pp. 227-230

Les langues dans les congrès :
1959 octobre - pp. 708-709
1960 août - p. 484
1961 février - p. 100
1963 mai - pp. 279-280

The rise and growth of international meetings :
1961 May - pp. 340-343

Registration fees at international meetings :
1962 Octobre - pp. 669-676

Les droits d'inscription aux réunions internationales :
1962 Octobre - pp. 669-676

Proceedings of international meetings :
1963 May - p. 280
1964 August - pp. 462-472

* Epuisé * Out of print



LES PLANS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES POUR L'ANNÉE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

par G. P. SPEECKAERT

Ayant été invité à parler à une réunion en mars dernier, des efforts divers déployés à l'occasion de l'Année de la Coopération Internationale, le secrétaire général de l'UAI a établi un tableau succinct que la rédaction de la Revue estime intéressant, de présenter tel quel à ses lecteurs.

1. Les OING et leurs membres nationaux semblent avoir bien répondu à l'appel du secrétaire général des Nations-Unies; mieux que certains gouvernements.
2. Recevant à l'UAI un millier de périodiques internationaux, nous constatons que beaucoup parlent de l'Année de la Coopération Internationale, publient les messages de IL Thant et Mr. Maheu. Un certain nombre lui consacrent un editorial dans leur premier numéro de l'année 1965.
3. Plusieurs font part de projets précis de contribution spéciale à l'ACI; le grand nombre reste encore dans le vague au sujet de ce qu'elles comptent faire.
4. Voici quelques exemples, groupés en quatre catégories :
 - a) programmes propres aux OING;
 - b) participation à des programmes d'institutions spécialisées des Nations Unies;
 - c) certaines grandes conférences internationales;
 - d) efforts communs d'ONG sur le plan national.

a) *Exemples de programmes propres aux OING.*
La *Fédération Mondiale des Anciens Combattants* organise dans le cadre de sa 11^e assemblée générale, le 3 mai 1965, une session spéciale consacrée à l'ACI. U. Thant y prendra la parole. D'autres orateurs y feront une analyse

des mesures nécessaires pour renforcer la coopération internationale dans les domaines du désarmement et du maintien de la paix, du développement économique et des droits de l'homme.

Elle a organisé un concours international de photographie, sur le thème « La paix se gagne aussi »; concours clôturé le 28 février 1965. Elle va publier un rapport sur les « Institutions pour la protection des droits de l'homme ».

L'Entraide Universitaire Mondiale a invité ses comités nationaux à utiliser le calendrier proposé par le Comité des Nations Unies pour l'ACI, pour souligner l'importance de la coopération internationale pour la solution des problèmes mondiaux, en mettant en lumière les activités des NU et des institutions spécialisées ainsi que la coopération de l'EUM à ces institutions.

L'Universala Esperanto Asocio a publié en janvier un document d'une dizaine de pages détaillant son programme de travail à l'occasion de l'ACI. Ce programme fut établi lors d'une réunion tenue le 20 mars 1964, sur la base des réponses reçues de ses membres nationaux et associations internationales espérantistes spécialisées. Ce programme, trop long à reproduire, comprend deux parties principales. La première concerne la contribution de l'UEA et de ses membres aux principes de base de l'ACI; la seconde a trait au problème linguistique dans les relations internationales.

Alliance internationale des Femmes - droit égaux • responsabilités égales suggère, dans son numéro de mars 1965, à ses associations affiliées de prendre contact avec l'Association pour les Nations Unies de leur pays, pour participer à leurs projets pour l'ACI.

Un certain nombre d'ONG placent leurs assemblée générale ou congrès de 1965 sous le signe de l'ACI. D'autres, certaines de leurs activités ordinaires. L'Organisation internationale de protection civile entend contribuer à l'ACI en accentuant sa campagne d'information visant à lutter contre l'ignorance des possibilités et des moyens d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme.

L'Union des Associations Internationales a dédié à l'ACI la 10^e édition de son annuaire des organisations internationales, sortie de presse en décembre 1964.

b) *Participation à des programmes d'institutions spécialisées des Nations Unies.* Dans la seconde catégorie, celle de la participation à des programmes d'institutions spécialisées, citons simplement l'exemple des plans établis sous les auspices de la FAO à titre de contribution de la Campagne mondiale contre la faim à l'ACI.

c) *Organisation de conférences internationales extraordinaires.*

Deux exemples :

a) La Conférence mondiale pour la paix et la coopération internationale, tenue à New Delhi du 14 au 18 novembre 1964. Elle a réuni les représentants de 34 pays, de 11 organisations internationales, ainsi que 825 participants indiens. Elle fut en fait un prolongement, avec une composition différente, des conférences de Belgrade et du Caire et adopta des résolutions multiples au sujet des questions internationales litigieuses, dettes internationales, co-existence pacifique, désarmement, colonialisme, indépendance nationale. Dans sa déclaration finale, elle déclara sa détermination de promouvoir la plus large activité en faveur de ces résolutions, comme une partie de sa contribution à l'ACI.

6) Le second exemple est le Symposium inter-

national qui vient de se tenir à New York du 18 au 20 février 1965 en vue d'étudier les développements à apporter à l'appel du Pa-

pe Jean XXIII dans son Encyclique *Pacem in Terris*.

On sait que cette réunion internationale pour l'examen des conditions de la paix, due à l'initiative d'une association privée, le « Centre d'études des institutions démocratiques » a réuni pendant trois jours 2.200 personnes, les personnalités les plus marquantes de tous pays : hommes d'Etat, diplomates, théologiens, philosophes, historiens, savants et fonctionnaires internationaux, y compris le secrétaire général des Nations Unies, le vice-président des Etats-Unis et M. Spaak.

d) *Efforts collectifs d'ONG sur le plan national.*

Nous nous contenterons ici encore de donner quelques exemples.

Au *Canada*, un Comité canadien pour l'ACI fut créé le 22 janvier 1964 par un groupe d'ONG. Ce Comité a organisé une importante conférence le 10 avril 1964. Il a créé de nombreuses commissions auxquelles furent confiées des responsabilités précises et actives.

Le Comité canadien a décidé d'apporter son appui à divers projets, tels :

- a) le projet de Mysore lancé lors de la Campagne contre la faim afin d'améliorer la nutrition en Inde;
- 6) la fourniture de livres, de matériel de radio, de cinéma et autres à une nouvelle école d'agriculture en Amérique latine, projet parrainé par une société canadienne dans le cadre de la Campagne contre la faim;
- c) l'établissement d'une bibliothèque au Tanganyika, projet organisé par un groupe d'étudiantes de langue française de Montréal;
- d) la création d'une Maison des étudiants étrangers à l'Université de Toronto, projet entrepris par le Rotary Club de Toronto;
- e) l'institution de services appropriés d'accueil et de bien-être pour les étudiants et stagiaires étrangers dans 25 villes du Canada par l'intermédiaire d'un organisme nouveau : le Service canadien d'aide aux étudiants et stagiaires étrangers.

Le document de juillet 1964, publié par le ministère des Affaires étrangères du Canada, qui mentionne ces projets déjà approuvés, en cite une dizaine d'autres en cours d'adoption :

- a.) un projet d'institution pour la jeunesse, élaboré par la Young "Women's Christian Association du Canada et des Etats-Unis;
- b) les Crédit Unions de la Saskatchewan qui avaient dirigé un projet au Tanganyika en 1962 ont été invitées à entreprendre un programme élargi pour l'année 1965.
- c) le Coady Institute et l'Institut Desjardins ont été invités à faire venir un plus grand nombre d'étudiants étrangers au Canada en 1965;
- d) la Fondation des universités canadiennes a demandé aux universités d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants étrangers à tous les niveaux d'études, et d'intensifier les échanges de professeurs avec les universités étrangères;
- e) sous la direction de l'Institut canadien d'outre-mer, des organisations telles que les Instituts féminins, la Young Men's Christian Association, le Service universitaire mondial, la Fédération des professeurs de l'Ontario, et les Rotary Clubs réunissent des livres pour les envoyer aux bibliothèques publiques, aux écoles secondaires et aux universités de quarante pays. Pour 1965, l'objectif sera d'envoyer un demi-million de volumes, dix autres pays seront ajoutés à la liste et on réunira un plus grand nombre de livres français.

Aux Etats Unis, la « Conférence Group of US National Organizations on the United Nations » a créé en 1963 un Comité pour l'ACL Elle a tenu le 27 février 1964 une réunion à laquelle prirent part 250 représentants de diverses organisations nationales et internationales. J'ai le rapport de 13 pages de cette conférence. Il contient un ensemble remarquable de recommandations pratiques pour l'action des ONG, recommandations divisées selon les six groupes qui avaient été formés à la conférence :

- 1) organisations religieuses;
- 2) chercheurs et droit mondial;
- 3) action communautaire;
- 4) écoles et universités;
- 5) technologie et industrie;
- 6) publications et publicité.

En Grande-Bretagne, un Comité national de l'ACI a été créé en 1964, sous le patronage du Duc d'Edimbourg. Le Gouvernement britannique a décidé en novembre 1964 d'allouer une somme de 10.000 livres sterling pour ses dépenses initiales administratives et de publicité à ce Comité auquel participent les organisations politiques, professionnelles et bénévoles.

Enfin, citons encore pour terminer le cas de la *Nouvelle Zélande* où, le 1^{er} décembre 1964, le Premier Ministre a réuni les délégués d'une centaine d'organisations non gouvernementales pour créer une Commission nationale de l'ACI.

Calendrier suggéré par les Nations Unies
pour la célébration de l'Année
de la Coopération Internationale

janvier : mois
d'ouverture
février :
développement
économique
mars : science et
technique
avril : santé
mai :
communications et
transport
ju
i
n
:
é
d
u
c
a
t
i
o
n
,
c
u
l
t
u
r
e

e
t

p
r
o
b
l
è
m
e
s

d
u

D
r
o
i
t
juillet
:
touris
me
août :
sport
septe
mbre :
enfant
s
oc
t
o
b
r
e
:
d
r
o
i
t
s
d
e
l
,
h
o
m
m
e
,
r
e
l
a
t
i
o
n
s
h
u
-
m
a
i
n
e
s
e
t
a
c
t
i
v
i
t
é
s
h
u
m
a
n
i
t
a
i
r
e
s
nove
mbre :
alime

ntatio
n
déce
mbre :
mois
de
clôtur
e.

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES, 1965, N°
7 - 401

LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

CAN YOU IDENTIFY THEM ?



*Si
vous
n'êtes
pas
parvenu
à
les
identifier
,
voyez
la
page
406.*

Les emblèmes des organisations internationales

Au cours de la préparation de la 10^e édition du Yearbook of International Organizations 1964-65, un de nos rédacteurs M. Peter Hunot a eu l'idée de collectionner les emblèmes et insignes des organisations internationales tels qu'ils apparaissent sur la documentation soumise par chacune d'elles. Plus de deux cents dessins ont été ainsi recueillis. Bien entendu il ne s'agit pas d'une collection complète, puisque telle n'était pas l'intention initiale, mais c'est un échantillonnage assez représentatif sans doute.

On en trouve de tous les formats, de toutes les couleurs, sur tous les sujets. La qualité du dessin est fort variable : certains sont très réussis au point de vue esthétique comme du point de vue représentation de réalité; d'autres disent clairement ce qu'ils veulent dire mais sans art; d'autres enfin sont malheureusement des illustrations de la difficulté incontestable de l'expression graphique d'une notion abstraite.

Nous livrons ci-contre à votre curiosité quelques emblèmes. Si vous ne parvenez pas à les identifier, voyez leur signification page 406. Nous en publierons d'autres de temps en temps dans de prochains numéros.

... et leur protection

À côté du problème du dessin d'un emblème, il y a celui de sa protection. A cet égard, nous sommes heureux de fournir des indications venant d'une source particulièrement autorisée.

Ayant été consultés par une organisation internationale au sujet de la protection internationale des titres, abréviations et emblèmes des organisations internationales, nous sommes adressés aux Bureaux Internationaux Réunis pour la Protection de la Propriété Intellectuelle dont le Directeur a bien voulu nous faire, en date du 25 mai 1965, une réponse très complète. Avec son aimable autorisation, nous publions ci-dessous cette lettre, certains que celle-ci intéressera de nombreux lecteurs.

Il y a lieu d'opérer une nette distinction entre les organisations internationales

1. intergouvernementales, et
 2. non gouvernementales.
1. Le régime de la protection internationale des armoiries, drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales fait l'objet de l'article 6ter de la Convention de Paris pour

la protection de la propriété industrielle, tel qu'il a été établi par la Conférence diplomatique de Lisbonne le 31 octobre 1958. Par ledit article 6ter les pays de l'Union de Paris ont convenu de refuser ou d'invalider l'enregistrement et d'interdire, par des mesures appropriées, l'utilisation, soit comme marques de fabrique ou de commerce, soit comme éléments de ces marques, des armoiries, drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales dont un ou plusieurs pays de l'Union de Paris sont membres. A cet effet les organisations intergouvernementales peuvent recourir aux services de notre Bureau international qui s'entremet auprès des pays de l'Union de Paris pour leur communiquer officiellement drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations desdites organisations.

Depuis que le texte établi par la Conférence de Lisbonne sur cet objet est entré en vigueur, quinze, organisations internationales intergouvernementales en ont bénéficié. Notre Bureau en tient un registre.

2. En revanche, la situation est tout à fait différente en ce qui concerne les *organisations internationales non gouvernementales*. Le bénéfice de l'article 6ter n'est pas prévu à leur intention.

Elles devront se contenter des dispositions générales relatives soit à la protection internationale et nationale de la propriété industrielle soit à la protection nationale de la personne ou du nom.

Dans cet ordre d'idées il sied d'envisager deux catégories d'organisations.

- les organisations internationales non gouvernementales à caractère et activité non *lucratifs* (culturelles, sociales, éducatives, etc.)
et
- les organisations internationales non gouvernementales à caractère et activités *lucratifs ou commerciaux*.

3. Ces dernières peuvent être protégées, dans l'exercice de leurs activités lucratives et commerciales, — au même titre que toute entreprise commerciale ou industrielle, — contre l'atteinte à leurs intérêts matériels par des tiers. Elles pourront recourir à cet effet aux dispositions de la Convention de Paris et à

celles des législations nationales qui protègent le nom commercial (articles 8, 9 et 10 de la Convention de Paris) et les marques de fabrique ou de commerce (article 6, 6bis, 6quinquies, 6sexties, 7, 7bis, 9 et 10 de la Convention de Paris). De même ces organisations pourront bénéficier des dispositions relatives à la répression de la concurrence déloyale, telles qu'elles sont prévues par la Convention de Paris à son article 10bis et par de nombreuses législations nationales.

4. Plus délicate est la question de la protection internationale des emblèmes, drapeaux, sigles ou dénominations des organisations internationales non gouvernementales dont le caractère et les activités sont *dépourvus de tout élément lucratif*. Leurs emblèmes, drapeaux, sigles ou dénominations ne constituent pas des titres dits de propriété industrielle. Ce sont plutôt des éléments constitutifs de leur personnalité et de leur nom. Faute d'un intérêt commercial et lucratif attaché à l'utilisation de leurs emblèmes, drapeaux sigles ou dénominations, il ne leur sera pas possible d'attaquer des tiers malhonnêtes en recourant au critère de la concurrence, laquelle postule un intérêt matériel, de la part du demandeur et de celle du défenseur.

En revanche, toute utilisation incorrecte desdits emblèmes, drapeaux, sigles ou dénominations tombera sous le coup des dispositions législatives nationales du droit civil destinées à protéger la personne et le nom. Dans de tels cas d'atteinte, l'organisation non gouvernementale pourra s'adresser aux tribunaux nationaux pour faire cesser le trouble.

5. Enfin je ne pense pas que la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques puisse être invoquée de manière générale dans de tels cas. Cette protection ne pourrait tout au plus être envisagée qu'en faveur de l'emblème, du drapeau, du sigle ou de la dénomination qui pourrait être qualifié d'oeuvre créatrice, littéraire ou artistique. Il s'agit là d'une question d'appréciation à trancher, dans chaque cas d'espèce, par les tribunaux nationaux appelés à se prononcer sur un litige éventuel.

G. H. C. BODENHAUSEN,
*Directeur des Bureaux internationaux
réunis pour la protection de la propriété
intellectuelle*

Emblems of International Organizations

(Translation)

While working on the 10th edition of the Yearbook of International Organizations (1964-65) Peter Hunot assembled a collection of more than 200 emblems or monograms appearing on the documentation submitted by international governmental and non-governmental organizations.

Some of them are reproduced here, together with a statement furnished by the Director of the United International Bureaux for the Protection of Industrial, Literary and Artistic Property concerning the legal protection of such emblems.

and their protection

A clear distinction must be made between (1) intergovernmental and (2) non governmental international organizations.

(1) The rules governing the international protection of armorial bearings, flags and other emblems, monograms or denominations of *intergovernmental* organizations are laid down in Article 6ter of the Paris Convention on the protection of industrial property, as drawn up at the Lisbon Diplomatic Conference of 31 October 1958. Under the terms of this article member-countries of the Paris Union (International Union for the Protection of Industrial Property) have agreed to refuse or to invalidate registration and to prohibit utilization, whether as elements of trade marks, any armorial bearings, flags or other emblems, abbreviations or titles of intergovernmental organizations to which one or more member-countries of the Paris Union belong. For this purpose intergovernmental organizations can call on the services of the United International Bureaux, which act as intermediary with the Paris Union countries by officially bringing to their notice the flags and other emblems, monograms or denominations of the said organizations.

Since the text drawn up by the Lisbon Conference came into force fifteen intergovernmental organizations have benefited thereunder. A register of them is maintained by the Bureaux.

(2) On the other hand the position is entirely different as regards *international non-governmental organizations*. The benefit of Article 6ter does not extend to them.

They have to rely on the general provisions relating either to international and national protection of industrial property, or to national protection for individuals or names.

Here it is appropriate to distinguish between two categories of organization :

— international non-governmental organizations operating on a *non-profit* making basis (cultural, social, educational, etc) ; and

— international non-governmental organizations that are *profit making or commercial in character*.

The latter can be protected in their profit making and commercial activities — for the same reason as any commercial or industrial concern — against derogation of their material interests by third parties. For this purpose they can have recourse to the provisions of the Paris Convention and to those of national legislation protecting commercial names (Articles 8, 9 and 10 of the Paris Convention) and trade marks (Article 6, 6bis, 6quingies, 6sexties, 7, 7bis, 9 and 10 of the Paris Convention). Similarly such organizations can take advantage of the provisions relating to the suppression of unfair competition as laid down by Article 10bis of the Paris Convention and by numerous national laws.

The international protection of the emblems, etc. of international non-governmental organizations operating on a *completely non-profit making basis* presents a more awkward problem. Their emblems, flags, abbreviation or title do not constitute titles to industrial property. They

are rather constituent elements in their nature as legal entity and of their name. In the absence of a commercial and profit making interest attaching to the utilization of their emblems it would not be possible for them to take action against dishonest third parties by invoking the criterion of competition, which postulates a material interest both on the part of the plaintiff and of the defendant.

But any incorrect utilization of such emblems comes under the provisions of national civil law governing the protection of the person and of names. In such cases the non-governmental

organization can have recourse to the national courts to remedy the matter.

Finally it would not appear that, generally speaking, the Berne Convention for the protection of literary and artistic works can be invoked in such cases. At the most such protection could only apply to an emblem, flag, abbreviation or title capable of being described as a piece of creative work, whether literary or artistic. That is a question of appreciation to be decided for each particular case by the appropriate national court.

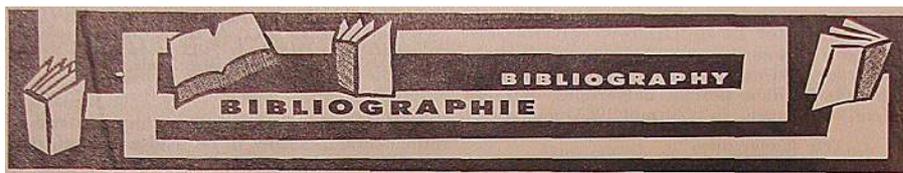
G. H. C. BODENHAUSEN,

*Director, United International Bureaux
for the Protection of Industrial,
Literary and Artistic Property.*

IDENTIFICATION

IDENTIFICATION

	OF		DES
	THE		EMBLE
	EMBL		MES
	EMS		DE LA
	ON		PAGE
	PAGE		402
	402		
309	European Space Vehicle Launcher Development Organization.	309	Organisation européenne pour la mise au point et le lancement d'engins spatiaux.
360	International Olive Oil Council-	360	Conseil oléicole international.
376	International Wheat Council.	376	Conseil international du blé.
910	International Publishers Association.	910	Union internationale des éditeurs.
1108	International Association on Food Distribution.	1108	Association internationale de la distribution des produits alimentaires.
1158	International Marketing Federation.	1158	Federation internationale du marketing.
1345	International Centre for School Building.	1345	Centre international de la construction scolaire.
1486	International Society for Research on Moors.	1486	Société internationale de recherches sur les marais.
1487	International Society for Stereology.	1487	Société internationale pour la stéréologie.
1492	International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.	1492	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.
1597	International Society for Research on Nutrition and Vital Substances.	1597	Société internationale pour la recherche sur l'alimentation et les substances vitales.
1622	International Union against the Venereal Diseases and the Treponematoses.	1622	Union internationale contre le péril vénérien et les tréponématoses.
1686	International Catholic Child Bureau.	1686	Bureau international catholique de l'enfance.
1715	International Union of Students.	1715	Union internationale des étudiants.
1730	World Association of Girl Guides and Girl Scouts.	1730	Association mondiale des guides et des éclaireuses.
1732	International Council on Health, Physical Education and Recreation.	1732	Conseil international de l'hygiène, de l'éducation physique et de la récréation.
1755	International Academy of Ceramics.	1755	Académie internationale de la céramique.
1767	International Comparative Literature Association.	1767	Association internationale de littérature comparée.
1769	International Confederation of Popular Music Societies.	1769	Confédération internationale des sociétés populaires de musique.
1859	International Playground Association.	1859	Association internationale des terrains de jeux.
1870	International Union for Motorboating.	1870	Union internationale motonautique.
1332	World Underwater Federation.	1882	Confédération mondiale des activités subaquatiques.



I. *International Organization* - L'organisation internationale

001.8(100)
 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUES. *Organisations scientifiques internationales*. Catalogue précédé d'une introduction *Quelques aspects de la coopération scientifique internationale*. (Paris XVI). L'Organisation [2 rue André-Pascal], (1965:), 25 X 16 cm., 287 p., illustr., tabl.

Etude préparée pour la Conférence ministérielle sur la science qui réunit, à Paris les 3 et 4 octobre 1963, les ministres responsables des Affaires scientifiques dans les pays membres de l'OCDE.

001.8(100)
 ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT. *International Scientific Organizations*. Catalogue preceded by an introduction *Some aspects of International Scientific Co-operation*. (Paris XVI), the Organisation [2 rue André-Pascal], (1965), 25 X 16 cm., 281 p., illustr., tabl.

This study was compiled in preparation for the Ministerial Meeting on Science of the OECD countries, held in Paris, October 34, 1963.

061(100) (058)
 UNESCO. *Unesco Handbook of International Exchanges. Echanges internationaux — Répertoire de l'Unesco. Intercambios internacionales — Repertorio de la Unesco...* (Paris VII), Unesco [place de Fontenoy], (1965), 23 X 18 cm., 861 p., tabl., index des pays et des organisations.

En face du Titre : I 1965.
 Egalement titre en caractères cyrilliques.
 Texte en français, anglais, espagnol ou russe (caractères cyrilliques) avec des résumés dans les 3 autres langues.

Le présent volume contient des renseignements sur les activités de 272 organisations internationales et sur plus de 5.000 institutions gouvernementales de 126 Etats et territoires. Il donne aussi la liste d'environ 4.200 accords bilatéraux et multilatéraux auxquels sont parties ces Etats.

Le *Répertoire*, sous sa forme actuelle, comprend 3 grandes parties : I. Articles d'introduction, p. 53-110 (Qu'est-ce que la diplomatie culturelle ?, par Anthony Haigh; Le rôle des moyens d'information dans les échanges internationaux, par Ithiel de Sola Pool; Le rôle des accords culturels dans le développement des relations et des échanges internationaux, par G. A. Mojaev; L'éducation et les relations internationales, par Jean Thomas ; Le rôle et l'importance des organisations internationales non gouvernementales comme instruments des échanges internationaux, par G. P. Speeckaert). II. Organisations internationales : buts et activités, p. 115-204 (Organisations du système des Nations Unies; Organisations intergouvernementales ; Organisations internationales non gouvernementales; Accords multilatéraux). III. Organisations et activités nationales, p. 205-806 (divisé en chapitres dont chacun est consacré à un des Etats et aux territoires non autonomes qui en dépendent) qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres institutions du système des Nations Unies.

061.2
 GONZALEZ, Ariosto D. *Las asociaciones internacionales no gubernamentales*. Buenos Aires, Academia argentina de letras, 1964, 23 X 15 cm., 25 p.

332.1(100)
 (GROS, Rémi). *La coopération monétaire internationale*. (Cette étude a été rédigée par M. Rémi Gros). « Notes et études documentaires » [Secrétariat général du Gouvernement, Direction de la Documentation, 16 rue Lord-Byron, Paris VIII, France], 21 avril 1965, n° 3183, 39 p., tabl., bibl.

La documentation française.

332.4(100)
 ZOLOTAS, Xénophon. *Remodelling the International Monetary System*. By Xenophon Zolotas, Governor of the Bank of Greece. Athens. Bank of Greece, 1965, 23 X 16 cm., 30 p.

Bank of Greece. Papers and Lectures, 17.

[...]

Spécial : l'année de la coopération internationale (1965). « Union postale » [Bureau International de l'Union postale universelle, Berne, Suisse], 90^e année, [n^o] 5, mai 1965, pag. var.

Titre de couverture.

Articles en français (p. 124 F-[156F]), en allemand (p. 86AL-112AL), en anglais (p. 8ÛA-103A), en arabe, en chinois (p. 78C-101C, en espagnol (p. 86E-112E) et en russe, caractères cyrilliques (p. 86R-113R).

Informations sur les activités des Nations Unies, de l'UPU, de l'OIT, de la FAO, de l'Unesco, de l'OMS, de l'OACI, de l'UIT et de l'OMM en matière de coopération internationale.

551.46:001.89

UNESCO, Commission océanographique intergouvernementale. *Projet d'un cadre scientifique général pour l'étude de l'océan, mondial*. (Paris), Unesco, la Commission [place de Fontenoy, Paris VII], s.d., 27 X 21 cm., 85 p., diagr. Texte à caractère préliminaire distribué qu'aux fins de discussion.

2. Research and Work by Intergovernmental Organizations Etudes et Travaux des Organisations Intergouvernementales

001:061.1(100)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. *Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1964*. Présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b de l'Acte constitutif. (Paris), Unesco, (1965), 27 X 22 cm., XI + 173 p.

nauté [2 place de Metz], 1965, 23 X 16 cm.,

008:301.162.1
CONSEIL DE L'EUROPE. *Conseil de la coopération culturelle et fonds culturel. Rapport annuel 1963*. Strasbourg [France], le Conseil, 1964, 23 X 16 cm., 126 p., pl.h.t.

332(7/8)
INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK. *Fifth Annual Report 1964*. Washington, D.C., the Bank [808 17th Street, N W], (1965), 27 X 21 cm., 141 p.. illustr., tabl., graph.

332(7/8)
INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK. *Social Progress Trust Fund. Fourth Annual Report. 1964*. (Washington, D.C.). the Bank [808 17th Street N W], (1965), 23 X 16 cm.. XI + 528 p.. illustr., tabl.

338.984.4: [622.33 + 669.1(4)
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'Acier, Haute Autorité. *13^e Rapport général sur l'activité de la Communauté (1^{er} février 1964 - 31 janvier 1965)*. Luxembourg, la Commu-

473 [+ 2] p., tabl., graph., FF 15,—; FB 150,—; DM 12,—; Lire 1870,— ; Fl. 11,—.

^{341.18(4)}
(LEVY, Paul M. G. (Edit.)). *The Council of Europe and its work.* (Editor : Paul M.G. Levy). Strasbourg (France), Council of Europe, Directorate of Information, 1964, 21 X 14 cm., 51 p., illustr., tabl., pl. Europe today.

^{362.7}
BERTHET, Etienne. *Activités du Centre international, de l'enfance. 1950 - 1964. Principes d'action - Méthodes de travail - Perspectives d'avenir.* Par le docteur Etienne Berthet, directeur général. [Paris XVI],

Centre international de l'enfance [Château de Longchamp, Carrefour de Longchamp, Bois de Boulogne], 1965, 27 X 21 cm., 65 p., tabl., liste des ouvrages publiés par le Centre.

Titre de couverture : Rapport présenté par le Directeur général à la réunion du Conseil d'administration. Paris, 12 et 13 mars 1965.

³⁷⁽⁰⁵⁸⁾
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION. *Bibliographie pédagogique annuelle du Bureau international, d'éducation.* 1963. Genève, le Bureau, s.d., 24 X 16 cm., 211 p.

^{371.672.7}
HICKEL, Raymond. *L'enseignement des langues vivantes par la télévision. Essai de synthèse d. après les principales expériences menées en*

Europe occidentale. Pur... Strasbourg, Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, 1965, 23 X 16 cm., 180 p., tabl., bibl.

Education en Europe. Série IV — Activités générales — N° 4.

371.672.7

HICKEL, Raymond. *Modern language teaching by television. A survey based on the principal experiments carried out in Western Europe.* By Raymond Hickel. Translated from the French by W. Horsfall Carter. Strasbourg [France], Council for Cultural Co-operation of the Council of Europe, 1965, 23 X 16 cm., 185 p., tabl., bibl.

Education in Europe, Section IV — General activities — N° 4.

373.56(=927)

HARBY, Mohamed. *L'enseignement technique dans les Etats arabes.* Par... (Paris VII), Unesco [place de Fontenoy], (1965), 27 X 21 cm., 59 + [1] p., tabl.

Etudes et documents d'éducation, n° 53.

539.1(087.4)

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. AIEA : *Contrats de recherche. Quatrième rapport annuel.* Vienne, l'Agence [11 Kamtner Ring], 1964, 24 X 16 cm., 133 p., illustr., tabl., graph., FF 4,—; FB 40,—; FF 3,50; S 1,00; £ 0.6.0; 21 schill.

Collection « Rapports techniques », n° 28.
STI/DOC/10/28

539.1.074.24

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY. *Low-Background High-Efficiency Geiger-Muller Counter.* Vienna, the Agency [11 Kamtner Ring], 1964, 24 X 16 cm., 31 p., illustr., tabl., diagr., pl.h.t., S 1.00: 6/- slg.; FF 4,—; DM 3,20.

Technical reports series No 33.
STI/DOC/10/33

55(084.3)(6)

COMMISSION DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN AFRIQUE C.C.T.A., Service pédologique interafricain. COMMISSION FOR TECHNICAL CO-OPERATION IN AFRICA C.C.T.A., Interfricain Pedological Service. *Carte des sols d'Afrique. Soils Map of Africa.* Lagos [Nigeria], C.C.T.A. [Private Mail Bag 2359], 1964, 30 X 26 cm., 7 cartes dépliantes.

U.S. A.I.D. Grand Agreement 698-A-12-AH. Projet conjoint n° II/Joint project no 11.

81-061.1(100)

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Activités de l'OMS en 1964. Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies.* Genève, l'Organisation, 1965, 28 X 22 cm., XIV + 240 p., pl.h.t., FS 4,—; 6/8; \$ 1.25.

Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, n° 139.

612.391

FAO [ORGANISATION DES NATIONS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE]. *Comment combattre la faim. 136 Chantiers et programmes.* Campagne mondiale contre la faim. [Rome], FAO [Viale délie Terme di Caracalla], 1964, 28 X 22 cm., 53 p., illustr., stencilé, couv. impr.

Titre de couverture.

621.394

[...] *Conférence télégraphique internationale, Paris, 1865. La signature de la Convention par vingt Etats souverains ouvre l'ère de la coopération internationale.* « Journal des télécommunications » (UIT, 1211, place des Nations, Genève 20, Suisse), vol. 32, n° 5, 15 mai 1965, p. 180-184 + 213-215, illustr.

Texte français; il existe des éditions séparées de la revue en anglais et en espagnol.

629.12(038)(7/8)

ORGANIZACION DE LOS ESTADOS AMERICANOS. *Glosario de terminología marítima interamericana. Espanol English Português Français.* Washington, D.C., Union Panamericana, Secretaría general [de la] Organización de los Estados Americanos. 1964, 27,5 X 21 cm., VII + 221 p., S 1,00.

626.1

INTERNATIONAL NORTH PACIFIC FISHERIES COMMISSION. *Annual Report 1962.* Vancouver 8, B. C., Canada, the Commission [6640 Northwest Marine Drive], s., d., 27 X 21 cm., IV + 123 p., tabl., graph., carte.

Under the name of the Commission : Established by Convention between Canada, Japan and the United States for the Conservation of the Fisheries Resources of the North Pacific Ocean.

63-061.1(100)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. *Programme de travail et budget pour 1966-67 présentés par le Directeur général.* (Rome), l'Organisation [Via-

le délje Terme di Caracalla], 1965, 28 X 22 cm., XXXVIII + 447 p., tabl. pl.h.t.

En tête du titre : Conférence. Conferencia. Conferencia.
C 65/3.

647.1(6)
C.C.T.A./C.S.A. (COMMISSION DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN AFRIQUE, [CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR L'AFRIQUE], *Enquêtes sur les budgets familiaux*. (Projet conjoint 9). Volume... [Paz Lagos], CCTA [Private Mail Bag 2359], 1964-65, 33 X 21 cm., stencillé, couv. impr.

Titre de couverture : Méthodologie des enquêtes

Publication no. 95
... Volume III. Gabon. Madagascar. ... 232 p., tabl.
Volume IV. Côte d'Ivoire. Haute Volta. ... 209 p., tabl.
... Volume V. Mali. Niger. ... 140 p., tabl., graph.
Volume VI. Sénégal. Synthèse générale du projet conjoint n° 9. ... 130 p., tabl.

654
FIJALKOWSKI, "W. J. *Nouvelle contribution au débat sur la structure de FUIT*. « Journal des télécommunications » (1211 place des Nations, Genève 20, Suisse), vol. 32, n° 5, 15 mai 1965, p. 205-212.

Texte français; il existe aussi des éditions séparées de la revue en anglais et en français.

656.8(5) + (9)
ASIAN-OCEANIC POSTAL UNION. 1963 *Annual Report of the Asian-Oceanic Postal Union*. (Manilla [Philippines]), the Union [Central Office Asian-Oceanic Postal Union], (1964), 24 X 16 cm., 43 p., tabl., pl.

Cover title : AOPU 1963 Report

657.1
FRASER, J. I. *Book-Keeping and Accounts and Auditing as Applied to Coöperative Societies*. Lectures given by J. I. Fraser, A.C.C.S. at the Caribbean Cooperative Training Centre. Jointly sponsored by the Food and Agriculture Organisation of the United Nations and the Caribbean Commission. With the cooperation of the University of Puerto Rico June-September, 1954. Trinidad (Port of Spain, Caribbean Commission), 1954, 28 X 22 cm., 79 p., tabl. stencilled. Cover title.

795.4
CONSEIL DE L'EUROPE, Conseil de la coopération culturelle du. *La formation de l'éducateur sportif. Programme-cadre pour les moniteurs d'éducation physique et sportive non professionnels*. Strasbourg, Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe [avenue de l'Europe], 1964, 23 X 15 cm., 76 p., tabl., FF 6,—.

L'éducation en Europe. Série III — Education extra-scolaire n° 3.

796.4
COUNCIL OF EUROPE, Council for Cultural Co-operation of the. *Training the Trainer A suggested Programme for General Leaders of Physical Recreation and Sport*. Strasbourg, Council for Cultural Co-operation of the Council of Europe [avenue de l'Europe], 1964, 23 X 15 cm., 75 p., tabl., 10 s.

Education in Europe. Section III — Out-of-school Education — No 3.

3. *Research and Work by International NGOs*

Etudes et Travaux des ONG Internationales

070.42:910(058)
(HUREAU, Jean [et alii]). *Fédération internationale des journalistes et écrivains du tourisme. International Federation of Journalists and Travel Writers. F.I.J.E.T. Répertoire officiel. Official list. 1965*. [Montreuil-sous-Bois, France], la Federation / the Federation [50 rue des Blancs Vilains], (1964), 24 X 11 cm., non pag., publ.

A l'occasion du X^e anniversaire de la Fondation de la F.I.J.E.T., le répertoire « F.I.J.E.T. 1965 » a été conçu et réalisé par Jean Hureau, commissaire à la propagande, d'après la ma-

quette de Jean Didier, avec la collaboration de D. Guégan, P. Hanon, M. Renou-Casanova, R. Vaucher, membres de PA.F.J.E.T. et de Jean-Paul Delfeld, membre de l'U.B.E.T.

282:463:061.1(100)
COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX POUR L'APOSTOLAT DES LAÏCS. *Les catholiques et la FAO. Document préparé par le Bureau des observateurs permanents du Saint-Siège auprès de la FAO. Cité du Vatican*. « Apostolat des laïcs », supplément au bulletin n° 1, 1965, 27 p.

- 32(51) [...] *The China problem.* " INTERCOM. A World Affairs Handbook " [Foreign Policy Association Inc., 345 East 46 St., New York, N Y 10017, USA], vol. 7, no 1, January-February 1965, p. 21-72, bibl.
- 323.1:340.5 LERNER. Natan. *The Crime of Incitement to Group Hatred. A Survey of International and National Legislation.* By Natan Lerner, International Affairs Department. New York. World Jewish Congress [15 East 84th Street, N Y 10028, USA], (1965), 22 X 15 cm., 79 p.
- 327.82
341.7 MOUSSA, Farag. *Diplomatie contemporaine. Guide bibliographique.* Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale [172 route de Fernay, Grand-Saconnex], 1964, 25 X 16 cm., 199 p., index par pays, liste des revues et annuaires cités.
- 331.115:061.1(100) TOKKE, Mottram (Edit.). *The Selection of Personnel for International Service.* Editor Mottram Torre, M.D., M.P.H. Major contributors : Richard Christie, Ph. D., William Glaser, Ph.D., Edward T. Hall, Ph. D., Otto Klineberg, M.D., Ph. D., Margaret Mead, Ph. D., Howard Perimutter, Ph. D., Melbourne L. Spector, Mottram Torre, M. D., M.P.H., A.T.M. Wilson, M. D., Rose Wolfson, Ph. D. Geneva, Switzerland: New York, USA, World Federation for Mental Health [1 rue Gevray, Geneva; 124 East 28th Street. New York 10016], (1963), 24 X 16 cm., XXII-161 p., \$ 5,25.
- 331.88 SCHEVENELS, Walther. *Quarante-cinq années. Fédération syndicale internationale. 1901 -1945.* S.I., Editions de l'Institut E. Vandervelde, 1964, 25 X 16 cm.. 231 p., illustr., bibl.
- 331.88:664 UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ALIMENTATION ET DES BRANCHES CONNEXES. *Industries des tabacs. Etude comparative. Salaires. Conditions de travail. Avantages sociaux.* Genève, l'Union [15 rue Necker], 1964, 30 X 21 cm., 41 + [5] p., tabl.
- 338(4) LIGUE EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ECONOMIQUE. *Rapport du secrétaire général sur l'activité de la L.E.C.E. en 1964.* (Bruxelles), la Ligue [11 rue de Namur], 1965, 21 X 14 cm., 21 p.
- 341:058 (INSTITUTO HISPANO-LUSO-AMERICANO DE DERECHO INTERNACIONAL). *Anuario Hispano-Luso-Americano de Derecho Internacional*, 2, 1963. (Madrid [3, Espagne], el Instituto [Calle de Isaac Peral, Limite, num. 5, Ciudad Universitaria], (1963), 25 X 18 cm., 457 p., pl.h.t., bibl.
- 341.276 INTERNATIONAL BUREAU FOR THE SUPPRESSION ON TRAFFIC IN PERSONS. *Report 1963-1964.* London SW 3, the Bureau [17a King's Road], [1964?], 19 X 13 cm., [8 p.]
- 35.08 GRÉGOIRE, Roger. *The French Civil Service.* By Roger Grégoire, conseiller d'Etat. A revised edition, translated from French, for the United Nations, of *La Fonction, publique*, Paris, Armand Colin, 1954. Brussels, International Institute of Administrative Sciences [25 rue de la Charité], s.d., 23 X 15 cm., XII + 363 p., tabl., notes, FB 400,— ; \$ 8.00.
- 371.125.6(4) UNION MONDIALE DES ENSEIGNANTS CATHOLIQUES. *Enquête et rapport de synthèse sur la situation des enseignants privés dans sept pays européens : Autriche, Belgique, France, Italie, Pays-Bas. République fédérale allemande, Royaume-Uni.* Réalisés par l'Union... Rome, l'Union [via Conciliazione 3], 1964, 24 X 18 cm., VIII + 103 p., tabl., \$ 1,00.
Titre de couverture : Etude préliminaire sur la situation du personnel enseignant de sept pays d'Europe (enseignement privé). Allemagne (République fédérale) — Autriche ... Contribution à l'étude effectuée par l'Unesco sur la profession enseignante.
- 621.3.002.6 COMMISSION INTERNATIONALE DE RÉGLEMENTATION EN VUE DE L'APPROBATION DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE. INTERNATIONAL COMMISSION ON RULES FOR THE APPROVAL OF ELECTRICAL EQUIPMENT. *Spécifications pour les interrupteurs et commutateurs pour appareils. Specification for Switches for Appliances.* (Arnhem [Pays-Bas], publié pour la CEE par / published for the CEE by Nederlands Comité voor de CEE [Utrechtseweg 310], 21 X 15 cm., 151 p., illustr., tabl. Publication 24.

LITWIN, Joseph. *La lutte contre la pollution des eaux par l'industrie. Rapport general de M. Joseph Litwin accompagné des rapports nationaux émanant d'Allemagne fédérale, des Etats-Unis, de France, des Pays-Ras, de Pologne, du Royaume-Uni, de Suède et de Yougoslavie.* Bruxelles, Institut international des sciences administratives [25 rue de la Charité. Bruxelles 4, Belgique]. 1965. 23 X 15 cm., 248 p., FB 175,—: \$ 3.50.

En tête du titre, sur la couverture : Cas concrets d'administration comparée.

La version anglaise de cet ouvrage est publié par l'Institut, sous le titre *Control of River Pollution by Industry.*

MENON, M. A. K. *Universal Postal Union.* " International Conciliation " [Carnegie Endowment for International Peace, United Nations Plaza

at 46th Street, New York, N Y 10017, USA]. n° 552, March 1965, 64 p.

ISARD, J.O. (Edit.)- *Annual Report 1962-63 [of the] International Commission on Glass.* Sheffield [10, England], International Commission on Glass [University of Sheffield, Department of Glass Technology, " Elmfield ". Northumberland Road], (1963), 25 X 16 cm., 24 p.

INTERNATIONAL FEDERATION OF COTTON AND ALLIED TEXTILE INDUSTRIES. *European Cotton Industry Statistics. Volume 7, number 1. Covering the period 1st January to 30th June 1964.* Zurich, Switzerland, the Federation [29 Am Schanzen-graben, Postfach 280, 8039 Zurich], (1965), 28 X 22 cm., 39 p., tabl. col., graph.

Semi-annually publication.

4. Miscellaneous - Divers.

DOBROWOLSKI, Zygmunt. *Etude sur la construction, des systèmes de classification.* Par Zygmunt Dobrowolski. Préface d'Eric de Grolier. (Paris), Gauthier-Villars [55

quai des Grands-Augustins] ; (Warszawa), PWN - éditions scientifiques de Pologne, 1964, 22 X 14 cm., XVI + 302 p., illustr., tabl., graph., pl.h.t., liste des abréviations, index, FF 30,

Documentation et information. L'auteur examine d'une manière exhaustive les techniques de construction des systèmes de classification démontant leurs mécanismes élémentaires et montrant comment les utiliser. Destiné à toutes les professions et spécialités scientifiques, l'ouvrage a été adapté au niveau des études secondaires.

Campbell, Arthur
Gaitskell, William
Clark-
London W 1, Overseas
Development Institute
Ltd [160 Picadilly].
1965, 22 X 14 cm., 60
p.
7s 6d.

STONE, Ferdinand F. *Institutions fondamentales du droit des Etats-Unis.* Par Ferdinand F Stone, professeur à la Faculté de droit et directeur

de l'Institut de droit comparé de Tulane-University (New-Orléans). Préface de A. Tune, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence R. Pichon et R. Durand-Auzias [20 rue Soufflet], 1965, 24 X 16 cm., 320 p., bibl., table des arrêts, FF 41,90.

[... *Nachweis fremdsprachlicher Wörterbücher.*

Köln, Bundesverband der Deutschen Industrie E.V. [Postschiessfach 107, Habsburgerring 2-12, 5 Köln 10], [1965], 30 X 21 cm., 73 p.

32.453.6(— 77)

[... *Investment and Development. The Role of Private investment in the Developing Countries.* By Sir Leslie Rowan, J. H. Loudon, Sir Jock

551.48(493) :016
STASSEYNS-VASTIAU, Maria. *De hydrologie van België. L'hydrologie de la Belgique.* Brussel, Belgische Commissie voor Bibliografie, 1964. 21 X 15 cm., XXXIV + 776 p. en 2 vol.

3
Bibliographica Belgica 81.
Sous le titre : Proefschrift voorgelegd aan de Provinciale bibliotheekschool van Brabant., anting 1962. Uitgegeven met de steun van het Ministerie van Nationale Opvoeding en Cultuur.

Pan American Union, General Secretariat of the Organization of American States. Washington, D.C.

... *Opinion on the Topic "Functioning and Activities of the Inter-American Juridical Committee"*. ... 1964, 12 p., \$ 0.25 (OAS Official Records OEA/Ser.I/VI.2 CIJ-72).

... *Inter-American Treaty of Reciprocal Assistance. Applications. Volume I. 1948-1959*. ... 1964 VII-424 p \$ 1.25.

... *Tratados y convenciones interamericanos. Firmas, ratificaciones y depositos con notas explicativas*. ... 1964, XI + 135 p., \$ 0.75 (Série sobre tratados no. 9, rev. 1964).

... *Estudio sobre los derechos portuarios y su importancia en el desarrollo y operacion de los puertos*. ... 1964, VII + 44 p., \$ 0.50 (UP/CIES-8 ES-CTPP-Doc. 17).

... *Informe de la Comision especial de consulta sobre seguridad sobre la labor reutilizada durante su tercer periodo de sesiones ordinarias, 16 de noviembre al 11 de diciembre de 1964*. ... 1964, 67 p., (OEA/Ser. L/X/II.7).

... *Consejo de la Organizacion de los Estados Americanos; decisiones tomadas en las sesiones. Volumen XVI. Enero-diciembre de 1963*. ... 1964, XIII + 129 p., 0.50 (OEA documentos oficiales OEA/Ser.G/III).

... *Documentos oficiales de la Organizacion d° los Estados Americanos. Indice analitico. Volumen IV, no. 3, enero-diciembre de 1963*. ... 1963, VII + 207 p., \$ 2.00 (OEA/Ser.Z/II.1, vol. IV, no. 3).

Agence internationale de l'énergie atomique, 11 Karntner Ring I, Vienne, Autriche.

... *Grandeurs et unités de rayonnement. Commission internationale des unités et mesures radiologiques (CIUMR). Rapport 10a 1962*. ... 1964, XVIII + 17 p., FF 0,80; S 0.20 (Collection « Rapports techniques », n° 26).

... *AIEA : contrats de recherches. Quatrième rapport annuel*. ... 1964, 133 p., FF 4,—; \$ 1,00 (Collection « Rapports techniques » n° 28).

... *Tables of Thermodynamic Data. Supplement to Thermodynamics of Nuclear Materials, IAEA, Vienna, 1962*. ... 1964, 95 p., \$2.50 (Technical reports series no. 38).

... *IAEA Laboratory Activities. The IAEA Laboratory at Vienna and Seibersdorf, the International Marine Radioactivity Laboratory at Monaco, the International Centre for Theoretical Physics, Trieste, the Middle Eastern Regional Radioisotope Centre for the Arab Countries. Second Report*. ... 1965, 106 p., FF 4,—; S 1,00 (Technical Reports Series no. 41).

... *Uranium Carbides, Nitrides and Silicides*. ... 1965, 174 p., FF 16,—; \$ 4.00 (Bibliographical Series no. 14).

L'institut international pour l'unification du droit privé (éditions « UNIdroit » 28 via Panisperna, Rome, Italie).

MATTEUCCI, Mario. *L'activité de l'Institut international pour l'unification du droit privé. The Activity of the International Institute for the Unification of Private Law (1962)*. ... 1963, 49 p.

... *Données bibliographiques en matière d'unification du droit. Bibliographical Notes on the Unification of Law. (III Partie. Part III)*. ... 1963, p. 303-338.

... *L'unification du droit. Unification of Law. (Annuaire 1962 - Year-Book 1962). Aperçu général des travaux pour l'unification du droit privé (projets et conventions), A General Survey of Work for the Unification of Private Law (Drafts and Conventions)*. ... 1963, 349 p.

... *Rapport sur l'activité de l'Institut. Report on the Activity of the Institute. 1962*. ... 47 p. (U.D.P. Rapport 1962. U.P.L. Report 1962).

... *Rapport sur l'activité de l'Institut. 1^{er} janvier 1963-30 septembre 1964. Report on the Activity of the Institute. January 1st, 1963, September 30, 1964*. ... 55 p. (U.D.P. Rapport 1963 et 1964. U.P.L. Report 1963 and 1964).

Commission électrotechnique internationale (1 rue Varembe, Suisse) :

... *Piles électriques. Troisième partie : organes de connexion. Primary Cells and Batteries. Part 3 : Terminals*. ... 1965, 23 p., FS 15,— (Publication 86-3).

... *Installations électriques à bord des navires. Troisième partie : Câbles (construction, essais et installations). Electrical Installations in Ships. Part 3 : Cables (Construction, Testing and Installations)*. ... 1965, 159 p., FS 95,— (Publication 92-3); ... Quatrième partie : appareillage, protection électrique, distribution et appareils de commande. ... Part 4 : Switchgear, Electrical Protection, Distribution and Controlgear. ... 1965, 76 p., FS 45,— (Publication 92-4).

... *Condensateurs fixes au papier métallisé pour courant continu. Fixed Metallized Paper Dielectric Capacitors for Direct Current*. ... 1965, 49 p., FS 30,— (Publication 166).

... *Connecteurs pour fréquences radio électriques. Première partie : règles générales et méthodes de mesure. Radio-Frequency Connectors. Part 1 : General Requirements and Measuring Methods*. ... 1965 61 p., FS 36,— (Publication 169-1).

... *Guide au choix des câbles à haute tension. Guide to the Selection of High-Voltage Cables*. ... 1965, 15 p., FS 9 (Publication 183).

... *Vocabulaire électrotechnique international, (2^{me} Edition). Groupe 25. Production, transport et distribution de l'énergie électrique. International Electrotechnical Vocabulary. (2nd Edition). Group 25. Generation, Transmission and Distribution of Electrical Energy*. ... 1965, 81 p., FS 25,—.

Statuts de l'Union des Associations Internationales

*adoptés le 4 juin 1907 et modifiés les 11 mai 1910, 5 février 1951,
10 juin 1955 et le 10 mai 1965*

TITRE I^{er}.

DENOMINATION, SIEGE, OBJET.

Dénomination.

Art. 1^{er}. — L'organisation internationale, constituée en 1907, sous le nom de « Office central des Institutions internationales », et modifiée en 1910, sous le nom de « Union des Associations Internationales », est dotée de la personnalité civile, conformément à la loi belge du 25 octobre 1919 sur les associations internationales à but scientifique, par arrêté royal du 2 juillet 1920.

Siège.

Art. 2. — L'UAI a son siège légal dans une commune de l'agglomération bruxelloise et actuellement à Bruxelles, 1 rue aux Laines. Dès secrétariats auxiliaires pourront être ouverts dans d'autres pays par le comité de direction.

Objet.

Art. 3. — L'Union est une organisation internationale non gouvernementale de documentation, de recherches et de services. Elle ne poursuit pas de but lucratif.

Elle a pour objet :

1. De promouvoir le développement de la coopération internationale et tout particulièrement des relations internationales de caractère non gouvernemental.
2. De réunir des informations sur les organisations internationales non gouvernementales et gouvernementales, leurs réunions, leurs publications et autres activités.

3. De mettre ses informations à la portée et à la disposition de tous et d'en assurer la diffusion.
4. De faire des études et des publications sur des problèmes communs aux organisations internationales.
5. De faciliter les relations mutuelles entre celles-ci.
6. De promouvoir l'étude et la meilleure connaissance des organisations internationales dans les écoles, dans les universités et dans le public.

Par la réalisation de son objet, l'UAI se propose de contribuer au développement de la vie internationale et aux efforts en faveur de la paix.

TITRE II.

DES MEMBRES ACTIFS, MEMBRES DONATEURS, MEMBRES ASSOCIES ET ORGANISATIONS CORRESPONDANTES.

Membres actifs.

Art. 4. — L'UAI se compose de membres actifs choisis, sans distinction de nationalité, de race, de croyance religieuse ou d'appartenance à des groupements idéologiques, politiques ou professionnels, parmi les personnalités qui s'intéressent particulièrement à l'objet de l'organisation, sans que plus d'un cinquième ne puisse appartenir à une même nationalité.

Seuls ces membres participent à la direction et à la gestion de l'organisation; ils sont cooptés sur proposition du comité de direction soit en séance

de l'assemblée soit par un voie par correspondance. Leur nombre ne peut excéder deux cent cinquante. Il pourra être augmenté ultérieurement par résolution de l'assemblée générale ordinaire.

La cotisation annuelle sera fixée par le comité de direction.

Membres donateurs (supporting members).

Art. 5. — Les organisations, fondations, entreprises et en général tout organisme ou personne qui apportent leur appui à l'Union par le versement d'une cotisation annuelle d'un montant minimum de 100 \$ USA, deviendront, avec l'accord du comité de direction, membres donateurs de l'Union. Ils recevront ses publications périodiques, pourront utiliser ses services et facilités, et envoyer un observateur à ses assemblées.

Membres associés.

Art. 6. — Les personnes de toutes nationalités, sans distinction de race, de sexe, de croyance religieuse, ou d'appartenance à des groupements idéologiques, politiques ou professionnels, qui s'intéressent aux buts poursuivis par l'organisation et désirent être tenues au courant de ses travaux et lui apporter leur appui, peuvent être agréées en qualité de membres associés par le comité de direction et en porter le titre.

Elles devront verser une contribution annuelle déterminée par le comité de direction, qui leur donnera le droit de recevoir gratuitement la revue de l'Union.

L'Assemblée générale peut coopter à titre de membres actifs, les membres associés qui auront rendu à l'organisation des services importants. Les membres associés peuvent, à titre d'observateurs, assister aux assemblées générales de l'Union.

Organisations correspondantes.

Art. 7. — Les organisations qui désirent apporter un appui moral à l'Union et utiliser ses services, peuvent, avec l'agrément du comité de direction, devenir organisations correspondantes pour autant qu'elles s'engagent à fournir une documentation générale sur leur activité et à souscrire un abonnement à la revue de l'Union.

Les organisations seront libres en tout temps de renoncer au statut d'organisation correspondante, par simple modification écrite de cette décision.

Elles peuvent faire au comité de direction toute suggestion qu'elles estimeront utile et envoyer un observateur aux assemblées générales de l'Union.

TITRE III. — ORGANES.

Assemblée générale.

Art. 8. — L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Elle se réunit tous les deux ans. Elle peut être convoquée en outre à tout moment par décision du comité de direction ou à la demande d'un quart des membres actifs. Les membres actifs non présents peuvent se faire représenter par une autre personne choisie par eux. Le Comité peut organiser par un règlement intérieur les modalités de représentation et de vote.

L'Assemblée générale a tous les pouvoirs. Elle détermine notamment la composition et les attributions du comité de direction.

Comité de direction.

Art. 9. — L'organisation est administrée par un comité de direction. Celui-ci se compose du président, de deux vice-présidents, d'un trésorier général, d'un secrétaire général et de neuf membres. Leurs fonctions sont de quatre ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans. Tous sont rééligibles.

Les membres du comité de direction sont tous de nationalité différente, à l'exception du président, du trésorier général et du secrétaire général, dont la nationalité n'est pas prise en considération. Un des membres au moins doit être de nationalité belge.

Le Comité de direction est élu par l'assemblée générale. Ses membres peuvent se faire remplacer aux séances et déléguer leurs pouvoirs à une autre personne choisie par eux.

Il délibère régulièrement si un tiers de ses membres est présent ou représenté et statue valablement à la majorité des membres présents ou représentés; la voix du président est prépondérante.

Le comité de direction a tous pouvoirs de gestion, d'administration et de disposition, sous réserve de limitation par l'assemblée générale. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs à un bureau restreint nommé par lui, parmi ses membres.

Le président et le secrétaire général sont chargés de la direction journalière de l'Union et de l'exécution des décisions prises par le comité de direction ou le bureau. Ils représentent l'Union dans toutes les actions judiciaires, tant actives que passives comme demandeurs ou comme défendeurs. En ce qui concerne l'administration courante et les rapports avec les services publics et les banques, le président et le secrétaire général peuvent déléguer leurs pouvoirs sous leur responsabilité.

L'assemblée générale choisit, en dehors du comité de direction, deux vérificateurs de comptes, chargés d'examiner annuellement la situation financière. Ceux-ci présentent leur rapport au comité de direction et à l'assemblée générale. La mission des vérificateurs de comptes consiste entre autres à examiner la concordance de toutes les écritures comptables et la situation des recettes et des dépenses en regard des prévisions budgétaires.

Chaque année, le président transmet aux membres du comité de direction le relevé des comptes approuvé par les vérificateurs. Le rapport financier, le relevé des comptes et les prévisions budgétaires, après avoir été examinés par le comité de direction, sont soumis par celui-ci à l'assemblée générale pour approbation.

Comité de patronage.

Art. 10. — Il est formé un comité de patronage composé d'hommes d'Etats, de dirigeants d'administrations et de grands instituts ou fondations de tous pays, ainsi que des personnalités ou organismes qui par leurs travaux, leurs libéralités ou les services rendus à l'Union ou aux organisations internationales se sont signalés à l'attention du monde international.

Les membres du comité de patronage sont choisis par le comité de direction.

Commissions spéciales.

Art. 11. — Le comité de direction est aidé dans sa tâche par des commissions dont il choisit les membres parmi les personnes de tous pays qui ont fait des questions de relations internationales une étude spéciale. Les commissions délibèrent, soit en conférence, soit par correspondance, sur toutes les questions dont elles sont saisies par le comité de direction.

Les rapports ou vœux des commissions spéciales sont communiqués au comité de direction et, si le comité le décide, par celui-ci à l'assem-

blée générale. Le comité de direction prendra, s'il le juge opportun, les mesures nécessaires en vue de la réalisation des vœux émis par les commissions ou de la mise en œuvre de leurs recommandations.

TITRE IV. — RESSOURCES.

Moyens financiers.

Art. 12. — Les moyens financiers dont dispose l'organisation sont :

1. Les rémunérations à percevoir pour les services prestes par l'Union.
2. Le produit des abonnements ou ventes de publications.
3. Les cotisations des membres actifs, donateurs et associés fixées par le comité de direction, étant entendu que la responsabilité de ceux-ci ne pourra jamais être engagée au-delà de cette contribution.
4. Les dons et les legs.
5. Les subsides des organisations internationales, des autorités publiques et des institutions publiques ou privées.

TITRE V.

MODIFICATION DES STATUTS, DISSOLUTION.

Art. 13. — Les présents statuts peuvent être révisés en tout temps par une assemblée générale extraordinaire des membres actifs convoquée à l'initiative du comité de direction ou à la demande d'un quart des membres actifs. L'assemblée générale extraordinaire n'est valablement constituée que si les trois quarts au moins des membres actifs y sont présents ou représentés.

Les résolutions de modifications des statuts doivent être admises par la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents ou représentés.

Dissolution, liquidation.

Art. 14. — En cas de dissolution et liquidation de l'organisation, l'assemblée générale décidera à la majorité à quelle institution son actif sera transféré, à défaut de quoi cet actif sera dévolu à l'Organisation des Nations Unies.

Constitution of the Union of International Associations

*Adopted June 4th 1907 and amended May 11th 1910
February 5th 1951, June 10th 1955 and May 10th 1965*

SECTION I.

NAME. HEADQUARTERS. AIMS.

Name.

Art. 1. — The international organization constituted in 1907 under the name " Central Office of International Institutions ", -which was modified in 1910 to " Union of International Associations " (hereinafter referred to as the " UIA "), was incorporated by Royal Decree dated 2 July 1920 in conformity with the Belgian law of 25 October 1919 regarding international associations with a scientific aim.

Headquarters.

Art. 2. — The UIA has its registered office in Belgium, in the Brussels area. It now has its headquarters in Brussels at 1 rue aux Laines. The executive council may open branch secretariats in other countries.

Aims.

Art. 3. — The UIA is an international non-governmental organization for documentation, research and service. It is non-profit making.

Its objects shall be :

- 1) To promote the development of international co-operation with special emphasis on international relations of a non-governmental character.
- 2) To assemble information on non-governmental and governmental international organizations, their meetings, their publications and their other activities.

3) To make such information available to all interested persons and ensure its distribution.

4) To effect research and issue publications on the common problems of international organizations.

5) To facilitate mutual relations between the latter.

6) To promote study and better understanding of international organizations in schools and universities and by the general public.

In fulfilling its objects the UIA purposes to contribute to the development of international life and to efforts being made for peace.

SECTION II.

FULL MEMBERS, SUPPORTING MEMBERS, ASSOCIATE MEMBERS, AND CORRESPONDING ORGANIZATIONS.

Full members.

Art. 4. — The UIA shall be composed of full members chosen without distinction of nationality, race, sex, creed, and of whatever ideological, political or professional group, from among persons who are particularly interested in the aims of the organization, provided that the members belonging to any one nationality shall never exceed one fifth of the total number of members.

Only these members shall take part in the direction and management of the organization; on proposal by the executive council they are co-opted either at assembly sessions or by postal vote. Their number shall not exceed two hundred

and fifty. This number may subsequently be increased by resolution of an ordinary general assembly.

The annual subscription shall be fixed by the executive council.

Supporting members.

Art. 5. — Organizations, foundations, commercial or industrial enterprises or in general any corporate body or individual supporting the UIA by the annual payment of a subscription amounting to at least US \$ 100, shall, with the agreement of the executive council, become supporting members of the UIA. They shall receive its periodical publications, shall be entitled to use its services and facilities and to send an observer to its assemblies.

Associate members.

Art. 6. — Individuals of any nationality, race, sex and creed, and of whatever ideological, political or professional group, who are interested in the aims of the organization and who wish to be kept informed of its work and to support it, may be accepted as associate members by the executive council and may use that title. They shall pay an annual subscription fixed by the executive council which shall entitle them to receive the UIA's magazine free of charge.

The general assembly may co-opt as full members those associate members who have rendered important services to the organisation.

Associate members may attend general assemblies as observers.

Corresponding organizations.

Art. 7. — Organizations wishing to give moral support to the UIA and use its services may, with the approval of the executive council, become corresponding organizations provided they undertake to supply general information on their activities and take out a subscription to the UIA's magazine.

They shall be free at any time to give up their status of corresponding organization simply by notifying such decision in writing.

They may make whatever suggestions they consider useful to the executive council, and they may send an observer to general assemblies.

SECTION III. — ORGANS.

General Assembly.

Art. 8. — The general assembly shall be composed of all full members. It shall meet every two years. It may also be convened at any time by decision of the executive council or at the request of one quarter of the full members. Absent full members may be represented by another person chosen by them.

The executive council can arrange by internal decision the methods of representation and voting.

All powers are vested in the general assembly. It shall decide in particular the composition and functions of the executive council.

Executive council.

Art. 9. — The organization shall be managed by an executive council. The latter is composed of the president, two vice-presidents, one treasurer-general, one secretary-general and nine members. The offices shall be held for four years, half being renewable every two years. All members of the council may stand for re-election.

All members of the executive council shall be of different nationality with the exception of the president, the treasurer-general and the secretary-general, whose nationalities are not taken into consideration. At least one of its members shall be of Belgian nationality.

The executive council shall be elected by the general assembly. Its members may send substitutes to meetings and delegate their powers to another person chosen by them.

A quorum is constituted by one third of its members present or represented and decisions shall be valid if approved by the majority of its members present or represented. The president shall have a casting vote.

The executive council shall have all powers of management, administration and disposal of assets, subject to limitation by the general assembly. It may delegate all or part of its powers to a restricted bureau appointed by the council from among its members.

The president and the secretary-general are responsible for the day-to-day management of the UIA and for carrying out the decisions made by the executive council or the bureau. They re-

present the UIA in all judicial matters, active as well as passive, in the capacity of plaintiff or defendant.

The president and the secretary-general may delegate their powers in matters of daily administration and relations with public services and banks, but they remain responsible for all decisions made.

The general assembly shall elect two auditors, not members of the executive council, who shall hold an annual audit of the accounts. The auditors shall submit their reports to the executive council and to the general assembly. The task of the auditors shall comprise, inter alia, the verification of the accounts and the scrutiny of income and expenditure in relation to the budget.

Each year the president shall submit to the members of the executive council the balance sheet approved by the auditors. The financial report, balance-sheet and budget, after having been examined by the executive council, shall be submitted by it to the general assembly for approval.

Committee of patronage.

Art. 10. — A committee of patronage shall be set up, composed of statesmen, directors of government departments and important institutions or foundations in all countries, together with individuals or organizations which, whether by their work, by donations or by services rendered to the UIA or to international organizations, have distinguished themselves in the international world.

The members of the committee of patronage shall be chosen by the executive council.

Special commissions.

Art. 11. — The executive council shall be assisted in its work by commissions whose members it shall choose from individuals in all countries who have made a special study of problems concerning international relations. The commissions shall consider, either in conference or by correspondence, all matters referred to them by the executive council.

The reports or resolutions of the special commissions shall be communicated to the executive council, and if the latter so decides, by the council to the general assembly. The executive council shall, if considered opportune, take the neces-

sary steps to implement the resolutions of the commissions or to put their recommendations into practice.

SECTION IV.— RESOURCES.

Financial resources.

Art. 12. — The financial resources at the disposal of the organization are :

- 1) Amounts charged for services rendered by the UIA.
- 2) Proceeds of subscriptions or sales of publications.
- 3) Subscriptions of full, supporting and associate members, the amount being fixed each year by the executive council, it being understood that their liability shall never exceed such amount.
- 4) Donations and legacies.
- 5) Grants from international organizations, public authorities and public or private institutions.

SECTION V.

REVISION OF CONSTITUTION. DISSOLUTION.

Revision of constitution.

Art. 13. — The present constitution may be revised at any time *by* an extraordinary general assembly of full members convened on the initiative of the executive council or at the request of one quarter of the full members. At the extraordinary general assembly a quorum shall be constituted by three-quarters of the full members present or represented.

Resolutions revising the constitution must be accepted by a two thirds majority of the full members present or represented.

Dissolution, winding up.

Art. 14. — In the event of dissolution and winding up of the organization the general assembly shall decide by a simple majority to what institution its assets shall be transferred; in default of such decision they shall devolve upon the United Nations.

26-29 Jul — Int Federation of Secondary Teachers — Meeting.	Luxemburg:	A : Gordon House, 29 Gordon square, London WC1. Jy 16
28 Jul - 8 Aug — Int Federation of National Associations of Engineering Students — Annual congress. Theme : The engineering student faced with freedom problems in the contemporary society.	Aachen (Germany)	A : Pater Klaus Clausen, Hermannstr. 5. Aachen. Jy 17
Jul — Council for Technical Cooperation in South and South-East Asia — Policy session.	Colombo (Ceylon)	A : 15 Alfred House Gardens, POB 596, Colombo 3, Ceylon. Jy 18
AOUT 1965 AUGUST		
• 1-5 Aug — 7th Triennial Scandinavian Congress of Psychology.	Jyvaskyla (Finland)	A: Dr. Maire Oksala, Apollonkatu 4 A3, Helsinki, Finland. Jy 19
3-7 Aug — Int Union of Geodesy and Geophysics — Symposium on recent crustal movements.	Aulanko (Finland)	A : Prof. GD. Garland, Geophysics Laboratory, University of Toronto. Toronto 5, Canada. Jy 20

7th SUPPLEMENT ANNUAL INTERNATIONAL CONGRESS CALENDAR (1965 ED) 423

		INDEX
25 Aug - 1 Sept — UN — Economic Commission for Asia, and the Far East (ECAFE). Seminar on the role of local government bodies, cooperatives and voluntary organizations in community development.	Bangkok	A : Sala Santitham, Rajadamnern av, Bangkok Thailand. Jy 21
27 Aug -1 Sept — Int Institution for Production Engineering Research — Annual assembly.	Liège (Belgium)	A : Centre national de Recherches métallurgiques, Abbaye du Val-Benoit, Liège. Jy 22
29 Aug - 2 Sept — Int Peace Bureau — Annual conference.	Vévey (Switzerland)	A : 4 rue de Zurich, Geneva, Switzerland. Jy 23
31 Aug - 11 Sept — Food and Agriculture Organization of the UN — Seminar on sounding methods.	Tokyo	A : Ashan-Ud-Din, Maliwan Mansion, Phra Atit Road, Bangkok. Jy 24
Aug — Int Mathematical Union — Colloquium on group theory.	Canberra (New Zealand)	A : Prof. K. Chandrasekharan, Tata Institute of Fundamental Research, Colaba, Bombay 5, India. Jy 25
Aug — Int. Union of Biological Sciences — Symposium on phylogeny of mollusca.	Copenhagen	A : Dept of genetics, University of California, Davis, Calif., USA. Jy 26
Aug — 11th World Conference against A and H Bombs.	(Japan)	A : Japan Council against A and H Bombs, 7-12 Shiba Shimbashi, Minato-ku, Tokyo. Jy 27
Aug — Int Union of Geodesy and Geophysics — Symposium on atmospheric chemistry and radioactivity.	Stockholm	A : Prof. G. D. Garland, Geophysics Laboratory, University of Toronto. Toronto 5, Canada. Jy 28
SEPTEMBRE 1965 SEPTEMBER		
1 Sept — Organization of African Unity — 2nd conference.	Accra	A : P.O.B. 3243. Addis Ababa, Ethiopia. Jy 29
1-7 Sept — Int Psychoanalytical Association — Congress.	Montreux (Switzerland)	A : Lundbergsgatan 19 III, Malmö V, Sweden. Jy 30
2-6 Sept — 7th Biennial Int Poetry Congress.	Knokke (Belgium)	A : 5-7 bvd de l'Impératrice, Brussels. Jy 31
3-5 Sept — European Peace Research Society — 2nd conference.	Cracow (Poland)	A : Prof. Walter Isard, University of Pennsylvania, Philadelphia 4, Pennsylvania, USA. Jy 32
4-13 Sept — World Student Christian Federation — Asian Christian students seminar.	Geneva (Switzerland)	A : 13 rue Calvin, Geneva. Jy 33
5-9 Sept — World Academy of Art and Science / UNESCO / National Research Council of Italy / Italian Academy of Agriculture — Symposium on plantgrowing with highly saline or seawater, with or without desalination.	Rome	A : Consiglio Naazionale delle Ricerche, Piazzale delle Scienze 7, Rome. Jy 34
5-10 Sept — Int Congress on Human Genetics.	Chicago (Ill., USA)	A : University of Chicago, 1307 E. 60th street, Chicago, Ill. 60637. Jy 35
6-10 Sept — Int Union of Pure and Applied Physics — Conference on magneto-optics.	Amsterdam	A : Prof. C. C. Butler, Physics dept. Imperial College, London SW7. Jy 36
6-10 Sept — Int Union of Biological Sciences — 8th embryological conference.	London	A : Dept of Genetics, University of California, Davis, California, USA. Jy 37

7th SUPPLEMENT ANNUAL INTERNATIONAL CONGRESS CALENDAR (1965 ED) 425

1965 - SEPTEMBRE - SEPTEMBER		INDEX
6-11 Sept — Int Scientific Radio Union — Symposium on Electromagnetic Wave Theory.	Delft (Netherlands)	A : 7 pl. Emile Danco, Brussels 18. Jy 38
6-11 Sept — Int Union of Geodesy and Geophysics — Symposium on electromagnetic distance and measurements.	Oxford (UK)	A : Prof. G. D. Garland, Geophysics laboratory, University of Toronto, Toronto 5, Canada. Jy 39
6-18 Sept — Int Union of Pure and Applied Physics — 9th conference on cosmic rays.	London	A : Prof. C. C. Butler, Physics dept. Imperial College, London SW7. Jy 40
8-19 Sept — UNESCO — World Conference of Ministers of Education. Theme: Eradication of Illiteracy.	Teheran	A : Place de Fontenoy, Paris 7. Jy 41
• 9-14 Sept — World Academy of Art and Science — 3rd plenary meeting. P : 50/-.	Rome	A : Dr. Hugo Boyko, 1 Ruppin Street, POB 534. Rehovoth, Israel. Jy 42

10 Sept — Federation of Astronomical and Geophysical Services — Council meeting.	Paris	A : Prof. G. D. Garland, Geophysics Laboratory, University of Toronto, Toronto 5, Canada. Jy 42
11 Sept - 3 Oct — 17th Annual Int Meeting on Experiment in int living.	New Delhi	A : Putney, Vermont 05346. Jy 44
13-17 Sept — Int Union of Physiological Sciences — Symposium on Environmental Physiology.	Kyoto (Japan)	A : Wallace O. Fenn, dept of Physiology, University of Rochester, School of Medicine, Rochester 20, New York. Jy 45
13-17 Sept — Special Committee for the Int Biological Programme — Symposium on metabolic adaptations to temperature and altitude.	Kyoto (Japan)	A : F.W.G. Baker, 2 Via Sebenico, Rome, Italy. Jy 46
13-24 Sept — United Nations — Economic Commission for Asia and the Far East — Asian conference on children and youth in national planning and development.	Bangkok	A : Sala Santitham, Rajadamnern av. Bangkok, Thailand. Jy 47
19-25 Sept — Int Union of Pure and Applied Physics — European conference on high energy physics.	Oxford (UK)	A : Prof. C.C. Butler, Physics dept, Imperial College, London SW 7. Jy 48
20-22 Sept — Latin Language Mathematicians' Group — Congress.	Namur (Belgium)	A : Prof. L. Godeaux, 37 quai Orban, Liège. Jy 49
20-22 Sept — Int Union of Geodesy and Geophysics — Symposium on mapping of glaciers.	Ottawa (Canada)	A : Prof. G.D. Garland, Geodesy laboratory, University of Toronto, Toronto 5, Canada. Jy 50
20-25 Sept — Special Committee for the Int Biological Programme / Int Union of Nutritional Sciences / Int Union of Biological Sciences — Symposium on secondary production by large herbivores.	Aberdeen, Cambridge (UK)	A : FWG Baker, 2 via Sebenico, Rome. Jy 51
20 Sept - 20 Oct — UN — Int sugar conference.	Geneva (Switzerland)	A : Palais des Nations, Geneva. Jy 52
21-27 Sept — Int Council of Social Democratic Women — Conferences.	Bergneustadt (Germany)	A : 88 a St John's Wood High Street London NW 8. Jy 53
24-25 Sept — European Parliament / Consultative Assembly — Joint meeting	Strasbourg (France)	A : 19 rue Beaumont, Luxemburg. Jy 54
25-26 Sept — Amnesty Int — 4th general assembly.	Scheveningen (Netherlands)	A : 1 Mitre Court bldgs, Temple, London EC 4. Jy 55
24-26 Sept — Int Conference on Doping of Athletes.	Strasbourg (France)	A : Maison de l'Europe, av de l'Europe, Strasbourg. Jy 57

7th SUPPLEMENT ANNUAL INTERNATIONAL CONGRESS CALENDAR (1965 ED). 427

1965 - SEPTEMBRE - SEPTEMBER		INDEX
27 Sept — Council of Europe — 2nd part of the 17th session of the consultative Assembly.	Strasbourg (France)	A : Av de l'Europe, Strasbourg. Jy 57
27 Sept - 2 Oct — Food and Agriculture Organization of the UN — Inter-governmental meeting on trends and prospects in wood production and consumption in Africa.	(Kenya)	A : Via delie Terme di Caracalla, Rome, Italy. Jy 58
28 Sept - 5 Oct — Int Union of Geodesy and Geophysics — Symposium on experimental basins.	Budapest	A : Prof. G.D. Garland, Geophysics Laboratory, University of Toronto, Toronto 5, Canada. Jy 59
Sept — Food and Agriculture Organization of the UN — Near-Eastern conference on commercialization and refrigeration of Mediterranean perishables.	Beirut	A : Via delie Terme di Caracalla, Rome, Italy. Jy 60
Sept — Int Union of Pure and Applied Physics — Conference on the theory of elementary particles.	Kyoto	A : Prof. C.C. Butler, Physics dept, Imperial College, London SW 7. Jy 61
Sept — Upper Mantle Committee — Symposium on deep drillings.	Ottawa (Canada)	Jy 62
Sept — Int Mathematical Union — Conference on algebraic number theory.	Sussex (UK)	A : Prof. K. Chandrasekharan, Tata Institute of Fundamental Research, Colaba, Bombay 5, India. Jy 63
* Sept or Oct — Int Committee for Social Sciences Documentation — Annual general assembly.	Budapest	A : Prof. Jean Meyriat, 27 rue Saint-Guillaume, Paris 7. Jy 64
OCTOBRE 1965 OCTOBER		
1-2 Oct — Standing Committee of the EEC Doctors — Meeting.	Berlin	A : Drs. P. Brandes, Keizersgracht 327, Amsterdam C, Netherlands. Jy 65
4-8 Oct — Organization of American States — Conference on problems relating to the renewable natural resources in the Western Hemisphere.	Mar del Plata (Argentina)	A : Pan American Union, Washington DC, USA. Jy 66
4-13 Oct — Commonwealth Medical Conference.	Edinburgh	A : Ministry of Overseas Development, Eland House, Stag place, London SW1. Jy 67
5-7 Oct — Int Council of Commerce Employers — 18th congress.	Cordoue (Spain)	A : Ramistr. 52, Zurich, Switzerland. Jy 68
5-14 Oct — Food and Agriculture Organization of the UN — Meeting on organization and administration for agricultural development.	Conakry	A : Via delie Terme di Caracalla, Rome, Italy. Jy 69
7-9 Oct — Int Federation of Interior Designers — Assembly of delegates.	Berlin	A : Morgenstr. 7, 8200 Schaffhausen Switzerland. Jy 70
7-9 Oct — European Symposium on Alcoholism.	Zagreb (Yugoslavia)	A : Mr. A. Tongue, Case Gare 49, Lausanne, Switzerland. Jy 71
8-10 Oct — Int College of Surgeons — Congress.	Namur (Belgium)	A : c/o Maison de la Culture, Namur. Dr. Van Gelderen et Bauloye. Jy 72
10-16 Oct — World Young Women's Christian Association — European conference.	Jongny (Switzerland)	A : 37 quai Wilson, Geneva. Jy 73

10-17 Oct — 1st Latin American Congress of Bronchoesophagology and 14th Brazilian congress of Otorhinolaryngology.	Rio de Janeiro	A : Dr. L. Guimaraes, rua Alcino do Guanabara 24 S 206, Rio de Janeiro, Brazil. Jy 74
--	----------------	---

7th SUPPLEMENT ANNUAL INTERNATIONAL CONGRESS CALENDAR (1965 ED) 429

1965 - OCTOBRE - OCTOBER		INDEX
11-15 Oct — Food and Agriculture Organization of the UN — Conference on the integration on control of parasites.	Rome	A : Via delie Terme di Caracalla, Rome, Italy. Jy 75
• 12-14 Oct — Council of Europe — 5th conference of ministers of education.	Vienna	A : Av. de l'Europe, Strasbourg, France. Jy 76
15-17 Oct — Int Conference on Service for Peace instead of Service for War.	Buckeburg (Germany)	A : Int Freundschaftsheim, 4867 Buckeburg. Jy 77
18-20 Oct — Council of Europe — Int colloquium on European convention on the rights of man.	Vienna	A : Av de l'Europe, Strasbourg, France. Jy 78
18-22 Oct — UN — Conference of European Statisticians.	Geneva (Switzerland)	A : Palais des Nations, Geneva. Jy 79
18-22 Oct — European Parliament — Meeting.	Strasbourg (France)	A : Av Beaumont, Luxemburg. Jy 80
19-22 Oct — Postal, Telegraph and Telephone Int — Regional conference for Europe.	Paris	A : Stephan Nedzynski, 24 rue du Lombard, Brussels 1. Jy 81
20-21 Oct — 2nd Int Symposium on Airborne Infection.	Baltimore (USA)	A : Mr. E. K. Wolfe, Fort Detrick, Frederick, Maryland 21701. Jy 83
20-22 Oct — Int Congress of Workers-Builders of the Mormon Church.	Liege (Belgium)	A : Mr. Young, 28 av des Tilleuls, Liège. Jy 84
• 26-30 Oct — European Coal and Steel Community — 2nd congress on steel utilization.	Luxemburg	A : High Authority, 2 pl. de Metz, Luxemburg. Jy 85
28-29 Oct — European Free Trade Association — Meeting of ministers.	Copenhagen	A : 32 chemin des Colombettes, Geneva, Switzerland. Jy 86
28 Oct - 7 Nov or 1-7 Nov — UN — Economic Commission for Asia and the Far East. Seminar on sampling statistics.	Bangkok	A : Sala Santitham, Rajadamneng av, Bangkok, Thailand. Jy 87
Oct — Council of Europe — Committee for High Education and Research — Meeting.	Florence (Italy)	A : Av de l'Europe, Strasbourg, France. Jy 88
NOVEMBRE-DECEMBRE 1965 NOVEMBER-DECEMBER		
3-5 Nov — Int Conference on Alcoholism.	Cardiff (UK)	A : Mr. A. Tongue, Case Gare 49, Lausanne, Switzerland. Jy 89
8-12 Nov — Postal, Telegraph and Telephone Int — Regional conference for Asia.	Sydney (Australia)	A : Stephan Nedzynski, 24 rue du Lombard, Brussels 1. Jy 90
• 15 Nov — Int Chamber of Commerce — 78th session of the Executive committee.	Paris	A : 38 Cours Albert-I ^{er} , Paris 8. Jy 91
• 15-16 Nov — Int Chamber of Commerce — 106th session of the council.	Paris	A : 38 Cours Albert-I ^{er} , Paris 8. Jy 92
• 15-19 Nov — European Packaging Federation — General assembly and Eurostar competition.	Vienna	A : Osterr. Institut für Verpackungswesen, Franz-Klein gasse 1, Vienna 19, Austria. R : Dec 1965, 1 Vere st., London W1. Jy 93
17-20 Nov — Int Conference on Hyperbaric Medicine.	Durham (N. Carolina, USA)	A : Duke University Medical Centre, Durham, North Carolina. Jy 94

7th SUPPLEMENT ANNUAL INTERNATIONAL CONGRESS CALENDAR (1965 ED) 431

1965 - NOVEMBRE - DECEMBRE - NOVEMBER - DECEMBER		INDEX
21-26 Nov — 6th Latin American Congress of Orthopaedics and Trail-	Lima	A : Dr. G. de Velasco Polo, Zacatecas 117, Mexico 7 DF. Jy 95
22-26 Nov — European Parliament meeting.	Strasbourg (France)	A : Av Beaumont, Luxemburg. Jy 96
22 Nov - 3 Dec — Int Union of Geodesy and Geophysics — Symposium on volcanology.	Auckland Wellington (New Zealand)	A : Prof. G.D. Garland, Geodesy laboratory, University of Toronto, Toronto 5, Canada. Jy 97
29 Nov - 3 Dec — Intergovernmental Committee for European Migration — Council meeting.	Geneva (Switzerland)	A : Palais des Nations, Geneva. Jy 98
29 Nov - 8 Dec — Int Conference on the Rehabilitation of Persons with Dullied Sensory Perception.	Braunschweig (Germany)	A : Sonnenberg Int Centre, FOB 460, 33 Braunschweig. Jy 99
30 Nov - 4 Dec — Customs Cooperation Council — 27th session of the council.	Brussels	A : 40 rue Washington, Brussels 5. Jy 100
30 Nov - 14 Dec — Int Young Christian Workers — 3rd int council. Theme : Youth is building the world.	Bangkok	A : 78 bvd Poincaré, Brussels 7. Jy 101
Nov — Upper Mantle Committee — Symposium on non-elastic processes in the upper-mantle.	Newcastle	Jy 102
6-11 Dec — World Confederation of Organizations of the Teaching Profession — Conference on the status of the teaching profession.	São Paulo (Brazil)	A : 1227 sixteenth street NW, Washington 6 DC, USA. Jy 103
13-21 Dec — Food and Agriculture Organization of the UN — Technical conference on technical problems enabling to mobilize the whole rural population with a view to agricultural development.	Not fixed	A : Via delie Terme di Caracalla, Rome, Italy. Jy 104

14 Dec — World Council of Churches — Annual meeting of the friends of the World Council of Churches.	New York	A : 475 Riverside Drive, New York 21. N.Y., USA. Jy 105
1966		
18 Jan — World Health Organization — 37th session of the executive board.	Geneva (Switzerland)	A : Palais des Nations, Geneva. Jy 106
20-22 Jan — World Congress on Diabetes in the Tropics.	Bombay (India)	A : c/o Diabetes Association of India, Maneckji Wadia building, Mahatma Gandhi Road, Bombay. Jy 107
Jan — Int Council of Scientific Unions — 11th general assembly.	Bombay (India)	A : Via Sebenico, Rome. Jy 108
27 Feb - 4 Mar — Int Anesthesia Research Society — Annual congress.	Bal Harbour (Fla, USA)	A : Dr. A. William Friend, 227 Wade Park Manor, Cleveland, Ohio 44106. Jy 109
• 23-29 Apr — Confederation of Tourist Organizations of Latin America — 9th congress with exhibition (Ex).	Montevideo	A : Lavalle 1171, Buenos Aires, Argentine. Jy 110
Apr — 7th Int Congress on Marketing and Distribution. F : ca. 1500/-.	Paris	A : Fédération nationale DCF, 122 rue de Provence, Paris 8. Jy 111
Easter — War Registers' Int — 12th triennial congress.	(Italy)	A : Lansbury House, 88 Park av, Enfield, Middlesex, England. Jy 112
3 May — World Health Assembly — 19th session.	Geneva (Switzerland) •	A : Palais des Nations, Geneva. Jy 113

7th SUPPLEMENT ANNUAL INTERNATIONAL CONGRESS CALENDAR (1965 ED) 433

1966		INDEX
• 14-26 May — Int Council of Women — 18th triennial plenary meeting. P : 200-300/-.	Teheran	A : High Council of Women's Association of Iran, Mrs. Ozra, Ziari, Sazemane Shahanshaki, Khiaban, quavam Saltanek, Teheran. R : Oct-Nov 1966. Jy 114
22-27 May — Int Association of Cereal Chemistry — 4th cereal and bread congress. Theme : Science and technology today food for the world tomorrow.	Vienna	A : Kongresszentrum, Hofburg, Vienna, Austria. Jy 115
May — UNESCO — 2nd Int congress on oceanography.	Moscow	A : Place de Fontenoy, Paris 7. Jy 116
• 1-5 Jun — World Union of Organizations for the Safeguard of Youth — 3rd int conference. Theme : Parents and young peoples, faced with ill-adaptation of the youth.	Evian (France)	A : 28 place Saint- Georges, Paris 9. Jy 117
• 6-8 Jun — European Organization for Quality Control — 10th conference on quality and reliability assurance.	Stockholm (Sweden)	A : Weena 700, Rotterdam 3, Netherlands. Jy 118
6-9 Jun — Int Federation of Newspaper Publishers — 19th annual session.	Stockholm	A : 6 bis, rue Gabriel-Laumain, Paris 10. Jy 119
26 Jun - 2 Jul — Int Union for Conservation of Nature and Natural Resources — 9th general assembly.	Lucern (Switzerland)	A : Morges (Vaud), Switzerland. Jy 120
• 26 Jun - 2 Jul — 7th Int Congress of Gerontology.	Vienna	A : Wiener Medizinische Akademie, Alserstr. 4, Vienna IX, Austria. Jy 121
• Jul — Postal, Telegraph and Telephone Int — 19th triennial congress. Pp : 250/38 (London).	Brussels	A : Stephan Nedzinski, 24 rue du Lombard, Brussels 1. Jy 122
4-11 Aug — New Education Fellowship Int — Int conference on new patterns of educational thinking.	Chichester (UK)	A : Miss Y. Moysé, 55 Upper Stone str., Tunbridge Wells, Kent. Jy 123
• 4-10 Sept — Int Conference of Social Work — 13th biennial conference. Theme : Urban development — implications for social welfare. P : ca. 2500/- . With exhibition.	Washington	A : Miss Y. Bourguignon, 345 East str. New York 17, NY, USA. R : 1967. Jy 124
19-22 Sept — Int Congress on Coke in Iron and Steel Industry.	Charleroi (Belgium)	A : Palais des expositions, Charleroi. Jy 125
Sept — Int Union of Local Authorities — 18th congress.	Vienna	A : Paleisstraat 5, The Hague, Netherlands. Jy 126
1967		
May (prob) — World Health Organization — 20th session of the Assembly. Theme : The challenge to public health of urbanization.	Geneva	A : Palais des Nations, Geneva. Jy 128
• Sept or Oct — Int Federation for Documentation — 33rd Asian Regional Conference. — Int Union of Local Authorities — Congress.	Tokyo Bangkok	A : Science Council of Japan, Ueno Park, Taito-ku, Tokyo. Jy 129 A : Paleisstraat 55, The Hague, Netherlands. Jy 130

434 ASSOCIATIONS INTERNATIONALES, 1965, N° 7

1967		INDEX
— UN — Regional Economic Commission for Latin-America — 12th session.	Caracas	A : Jose Antonio Mayobre, av Providencia 871, Santiago de Chile. Jy 131
— Int Union of Local Authorities — Conference on the future of small municipalities.	(Sweden)	A : Paleisstraat 5. The Hague. Netherlands. Jy 132

The reproduction of the whole of this Calendar, given country or to meetings concerned with a specific subject, is prohibited. Partial reproduction limited to "meetings held in a single made of the source " Calendar of the Union of

International Associations, 1, rue aux Laines, Brussels 1, Belgium".

La reproduction de tout ou partie importante de ce calendrier est interdite. La reproduction partielle limitée aux réunions se tenant dans un seul pays déterminé ou dans le cadre d'une matière est autorisée sous réserve de la mention, de la source « Calendrier de l'Union des Associations Internationales. 1. rue aux Laines, Bruxelles 1. Belgique »

L'Union des Associations Internationales (UAI)

est une organisation internationale non gouvernementale, à but scientifique, fondée en 1910. Elle a pour but de servir de centre de documentation sur les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, leurs activités et tout spécialement sur leurs réunions et publications; entreprendre et encourager les recherches, études et publications sur les problèmes juridiques, administratifs et techniques communs aux organisations internationales non gouvernementales; faire mieux connaître les travaux de ces dernières et faciliter leurs relations mutuelles; assurer auprès du public, des écoles et des universités une connaissance plus complète et une meilleure compréhension de l'effort contemporain de coopération internationale.

L'UAI bénéficie du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies depuis septembre 1951 et auprès de l'Unesco depuis novembre 1952.

The Union of International Associations (UIA)

is a non profit making international non-governmental organization, founded 1910. Its aims are to : serve as documentation centre on international governmental and non-governmental organizations, their activities and meetings; undertake and promote research on legal, administrative and technical problems common to international NGOs; publicize their work and encourage their mutual contacts; secure fuller understanding by the general public, schools and universities of present day efforts towards international co-operation.

UIA was granted Consultative Status by the Economic and Social Council of the United Nations (September 1951) and by Unesco (November 1952).

Comité de Direction - Executive Council

President - *President* :

Etienne de la VALLEE POUSSIN, Sénateur, Délégué belge à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (Belgique).

Vice-Président - *Vice Presidents* :

Sir Ramaswami MUDALIAR, Président India Steamship Company (India);
Pierre VASSEUR, Secrétaire général honoraire de la Chambre de Commerce Internationale (France).

Membres - *Members* :

W. W. ATWOOD Jr, Directeur, Office of International Relations, National Academy of Sciences (U.S.A.);
F. A. CASADIO, Directeur, Societa Italiana per l'Organizzazione Internazionale (Italie).
Th. CAVALCANTI, Président de l'Institut de Droit Public de la Fondation Getúlio Vargas (Brésil);
C. H. GRAY, Secretary, World Power Conférence (United Kingdom).

Dr. Mohamed Aly RIFAAT (RAU), Secrétaire général de l'Organisation Afro-Asiatique de Coopération Economique.

S. ROKKAN, Director of Research, Chr. Michelsen Institut (Norway).

T. KOTARBINSKI, Ancien Président de l'Académie Polonaise des Sciences (Pologne).

Louis VERNIERS, Secrétaire général honoraire du Ministère de l'Education nationale (Belgique);

Trésorier Général - *General Treasurer* :

Georges JANSON (Belgique).

Secrétaire Général - *Secretary-General* :

Georges Patrick SPEECKAERT, Docteur en droit.

Secrétariat général - *General Secretariat* :

1, rue aux Laines, Bruxelles I, tél. 11.83.96.

Délégué, Directeur de la publicité :

Roger Ranson, 35, Boulevard de la République, Saint-Cloud (S.-et-O.), France.

Bureaux de liaison - *Liaison Bureaux* :

Allemagne (Rép. Féd.): Herr Direktor K.-F. Schweig. Ehrenhof, 3, Dusseldorf, tél. 44.64.08.

Argentine: M^{me} Cristina C.M. de Aparicio, Malabia 2885

(5^e B), Buenos Aires, tel. 71-8621.

Brasil: M^{me} Irène de Menezes Dória, Avenue Copacabana, 75, Apto 903, Rio de Janeiro.

India: M. S. L. Poplai, Secretary-General, Indian Council of World Affairs, Sapru House, Barakhamba Road, New Delhi - 1, tél. 47038.

Italie: M. F. Alberto Casadio, Directeur, Societa Italiana per l'Organizzazione Internazionale, Palazetto di Venezia, Via S. Marco, 3, Roma.

Japan: c/o Japan Economic Research Institute, Boom n° 421, Fuji Seitetsu Bldg, 10, 3-Chome, Marunouchi, Chiyodaku, Tokyo.

Netherlands: Mr A. Cronheim LL. D., Director, Holland Organizing Centre, 16, Lange Voorhout, The Hague, tel. 18.49.25.

Norway: Mr Jorolv Moren, The Chr. Michelsen Institute, Kalvøedalsvei 12, Bergen.

Pakistan: Begum Tazeen Faridi, Vice-Chairman, All Pakistan Women's Association, 6 A Ghizri Road, Karachi

République Arabe Unie: c/o Afro-Asian Organization for Economic Cooperation, POB n° 507, Le Caire.

Suède: Prof. Hans Blix, 14, Gyllenstiernsgatan, Stockholm K.

Suisse: M. Roger-Guy Dagon, 8, avenue de la Grenade, Genève, tél. (022) 25.73.04, Télex 22476.

United Kingdom: Miss Dorothy Hamerton, Librarian, Royal Institute of International Affairs, 10, St James's Square, London SW 1.

Yougoslavie: Mr Borko D. Stosic, Secrétaire, Fédération des Associations de Juristes de Yougoslavie, Proleterskih brigada, 74, Beograd.

UK Business Office :

Mrs Fay Paunell, 184, Fleet Street, London EC 4.

U. A. I.
Quelques Publications

U. I. A.
Some Publications

STRUCTURE INTERNATIONALE — INTERNATIONAL STRUCTURE			Prix / Prices
<ul style="list-style-type: none"> Yearbook of International Organisations - <i>Annuaire des Organisations Internationales</i> - 10^e édition en langue anglaise 1964-65, 1702 pages 10th edition, 1964-65 (English), 1702 pages with/avec Who's who in International Organizations, 85 pages 			60 FB; 86 FF US \$ 19.50;
<ul style="list-style-type: none"> International Initialese, 2nd edition / <i>Les sigles internationaux</i>, 2^e édition . 			60 FB; 6 US \$ 1.50;
CALENDRIERS DES REUNIONS INTERNATIONALES CALENDARS OF INTERNATIONAL MEETINGS			
<ul style="list-style-type: none"> * Annual International Congress Calendar / <i>Calendrier annuel des congrès internationaux</i> - 1965 édition . Monthly Supplement in International Associations / <i>Supplément mensuel dans Associations Internationales</i>. 			150 FB; 15 US \$ 4; 2
BIBLIOGRAPHIES			
<ul style="list-style-type: none"> Bibliographical Current List of Papers, Reports and Proceedings of International Meetings / <i>Bibliographie courante des documents, comptes rendus et actes des réunions internationales</i> (monthly - mensuel) 1 an 1 year 			150 FB; 15 US \$ 4; 2
<ul style="list-style-type: none"> Bibliography of Proceedings of International Meetings held in 1957 <i>Bibliographie des comptes rendus des Réunions Internationales tenues en 1957</i> 	Each volume <i>Chaque volume</i>	paperbound <i>volume broché</i>	320 FB; 320 US \$ 8; 4
<ul style="list-style-type: none"> Bibliography of Proceedings of International Meetings held in 1958 <i>Bibliographie des comptes rendus des Réunions Internationales tenues en 1958</i> 		cloth bound <i>volume relié</i>	400 FB; 400 US \$ 10;
ORGANISATION DE CONGRES — CONGRESS ORGANIZATION			
<ul style="list-style-type: none"> Congress Science / <i>La Science des Congrès</i> : n° 1 International Congress Organization - Theory and Practice (English edition) <i>Théorie et Pratique de l'Organisation des Congrès Internationaux (édition française)</i> 			100 FB; US \$
<ul style="list-style-type: none"> n° 2 Congress Organizers' Manuel, by L. Duchesne (English edition) <i>Manuel de l'organisateur de congrès, par L. Duchesne (édition française)</i> 			150 FB; 15 US \$ 4
<ul style="list-style-type: none"> n° 3 Proceedings of the 3rd Congress of International Congress Organizers and Technicians. Audio-Visual Equipment. Associated Exhibitions Public Relations / <i>Compte rendu du 3^e Congrès des Organiseurs et Techniciens de Congrès Internationaux. Les Moyens audio-visuels. Les Expositions associées. Les Relations publiques</i> 			150 FB; 15 US \$ 4; 21
FAITS, ETUDES, DOCUMENTS — FACTS, SURVEYS, DOCUMENTS			
<ul style="list-style-type: none"> International Associations / <i>Associations Internationales</i> (monthly - mensuel) 1 an 1 year Index International Associations 1949-58 			350 FB; 350 US \$ 8; 5 40 FB; 40 US \$ 1;
<ul style="list-style-type: none"> Documents for the study of international non governmental relations (14 volumes issued) / <i>Documents pour servir à l'étude des relations internationales non gouvernementales</i> (14 brochures parues). 			7 Docu

La liste détaillée des publications sera envoyée sur demande.
Full list will be sent on request.